

09

Rapport d'activité

Scam*

Sommaire

p. 2	Éditorial du Président
p. 3	Éditorial du Directeur général
p. 5	1 Les auteurs de la Scam
p. 9	2 L'exploitation du répertoire de la Scam
p. 17	3 La répartition des droits
p. 23	4 La perception des droits
p. 27	5 Les actions culturelles et sociales de la Scam
	L'action culturelle
	L'action sociale
p. 35	6 Les actions professionnelles
	Les actions en faveur du droit d'auteur
	Les actions en faveur de la relation auteurs
p. 43	7 La gestion de la Scam en 2009
p. 48	Scam Belgique
p. 51	Scam Canada

Annexe 1/Comptes de l'exercice 2009

Annexe 2/Perceptions et répartitions 2009

Annexe 3/Organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs

Annexe 4/La représentation de la Scam en France et à l'étranger

Éditorial du Président

Au moment où le successeur de Laurent Duvillier, Hervé Rony prend la direction générale de la Scam, votre société est en bonne santé. L'année 2009 a vu nos perceptions augmenter, même s'il faut tempérer notre optimisme – comme le souligne Laurent Duvillier – dans ce qui sera son dernier rapport d'activité, puisqu'il quitte la Scam après plus de trente années de travail, d'obstination, de dévouement dont la Scam a été la première bénéficiaire. Grâce lui en soient rendues.

Si l'on pense que l'avenir est fait du passé, à son aune on peut augurer favorablement de l'avenir de la Scam. Les éléments d'information statistique sont bons. Vous les trouverez en détail dans le rapport d'activité. Cependant, notre avenir ne saurait être qualifié d'emblée de radieux. Si la Scam a récolté, en 29 ans d'existence, les fruits de sa constante expansion, les nuages s'amoncellent à l'horizon. Le tsunami numérique est passé par là. Il faut désormais endiguer ce flux continu de diffusion de nos œuvres documentaires. Nous devons construire digues et barrages afin d'être en mesure d'évaluer, de surveiller et, si possible, de contrôler la circulation de nos œuvres. Le flux du documentaire s'amplifie d'année en année à un rythme exponentiel sans rémunération du droit d'auteur attaqué dans tous les secteurs par les industriels toujours prompts à considérer le droit d'auteur comme une entrave insupportable. Toutes les négociations en cours avec les nouveaux opérateurs de l'Internet avancent lentement. Il faudra toute la pugnacité d'Hervé Rony qui n'en manque pas, à preuve la conclusion de l'accord avec France Télévisions ce dont le conseil d'administration l'a félicité, pour poursuivre et mener à bien ce que Laurent Duvillier a bâti depuis 1981. Le conseil d'administration élu est là bien sûr pour soutenir et diriger cette constante bataille de défense de notre droit légitime.

Je tiens, pour conclure, à souligner le travail accompli par les élu(e)s du conseil d'administration. Tous les dossiers sont suivis avec attention et sérieux par l'ensemble des administrateurs et les débats sont sans cesse approfondis par un fructueux dialogue sous le signe d'une démocratie en action.

Guy Seligmann
Président de la Scam

Éditorial du Directeur général

Une année riche en événements, des résultats positifs dans un contexte économique préoccupant.

La Scam a poursuivi ses efforts pour optimiser son système de perception et de répartition. À eux seuls, les deux nouveaux barèmes mis en œuvre pour la répartition télévisuelle et radiophonique sont appliqués à plus de 90 % des perceptions. L'année 2009 est marquée par un fort accroissement des perceptions, à concurrence de près de 89 millions d'euros, soit un peu plus de 19 % de mieux que l'année dernière. Mais restons lucides : cette augmentation est quelque peu illusoire car il s'agit essentiellement du rattrapage de perceptions sur les années 2006 à 2008 pour la France, et 2004 à 2008 pour la Belgique.

Ces résultats ont pu être réalisés grâce aux efforts continus et conjugués de tous les collaborateurs de la Scam : accélération des répartitions de droits, amélioration du système d'information et des méthodes de gestion, négociations avec toujours plus d'acteurs y compris les plus nouveaux (Orange, OCS, Youtube), intervention auprès des pouvoirs publics à l'occasion de l'élaboration de la Loi Hadopi (lutte contre les contenus illégaux sur le Net) et du rapport « Création et Internet » sur le financement de la création sur le Net ; enfin, les obligations d'investissements dans la production audiovisuelle.

Préparer l'avenir est un combat de tous les jours, la Scam est donc désormais engagée dans une politique visant à percevoir des droits sur le « délinéarisé »⁽¹⁾, en optimisant la collecte des droits et en garantissant une répartition équitable.

Sur le plan des relations avec les sociétés d'auteurs en France, un changement important a eu lieu en 2009 pour la renégociation d'un contrat général avec France Télévisions : l'audiovisuel – c'est-à-dire la SACD et la Scam – négocie de manière séparée, autrement dit sans la Sacem (musique).

Plus que jamais, il faudra une mobilisation de tous les auteurs de la Scam qui ont manifesté depuis toujours une solidarité exemplaire pour la défense de leurs droits. Sans préjuger de l'avenir, l'année qui s'engage s'annonce pleine d'embûches : la séparation des sociétés d'auteurs face aux diffuseurs, la remise en cause par les diffuseurs des contrats au prétexte du média global, l'arrogance de tel ou tel opérateur considérant les sociétés d'auteurs comme des fournisseurs parmi d'autres et non comme des agents de la création, l'éclatement de la diffusion sur le Net, autant de défis face auxquels la Scam doit se rassembler en 2010 pour continuer à défendre vos droits.

Avec l'ensemble des collaborateurs de la société, avec le soutien de votre Conseil d'administration et de son président Guy Seligmann, mon successeur, Hervé Rony qui prendra effectivement ses fonctions en juillet prochain, aura à cœur de faire avancer la cause du droit d'auteur et de la création en toutes circonstances.

Laurent Duvillier
Directeur Général de la Scam

(1) « délinéarisé » : télévision de rattrapage, podcast, téléchargement, vidéo à la demande (VàD) payée à l'unité ou à l'abonnement

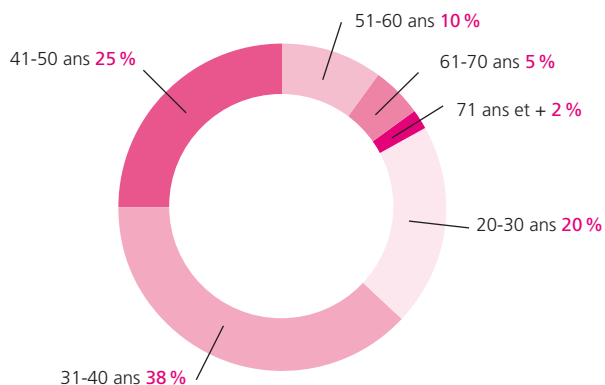


Les auteurs de la Scam

Les nouveaux auteurs membres de la Scam

En 2009, la Scam a accueilli 1 372 nouveaux associés. Le nombre des membres de la Scam a augmenté de 5 % sur l'année.

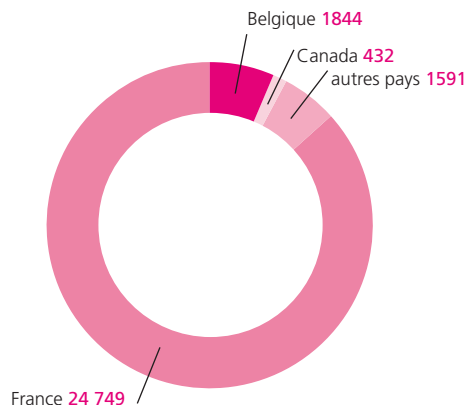
Ventilation des nouveaux membres par tranche d'âge



Les auteurs membres de la Scam

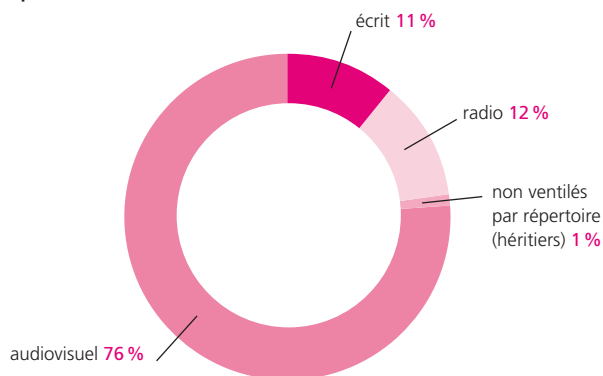
Au 31 décembre 2009, la Scam regroupe 28 616 auteurs, dont 1 844 associés belges et 432 associés canadiens.

La nationalité des auteurs membres de la Scam

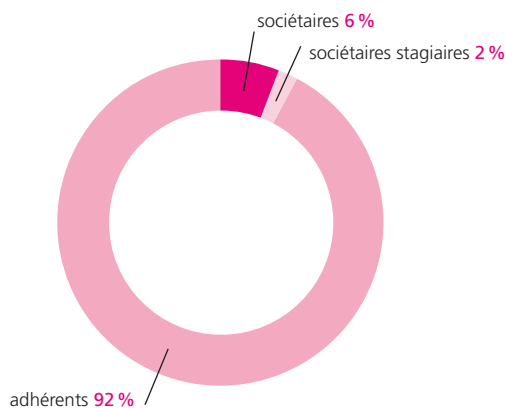


La population des auteurs membres de la Scam se rajeunit. En effet, cette année les auteurs de 20 à 30 ans représentent 20 % des effectifs par rapport aux 15 % de 2008, soit une augmentation de 3 %.

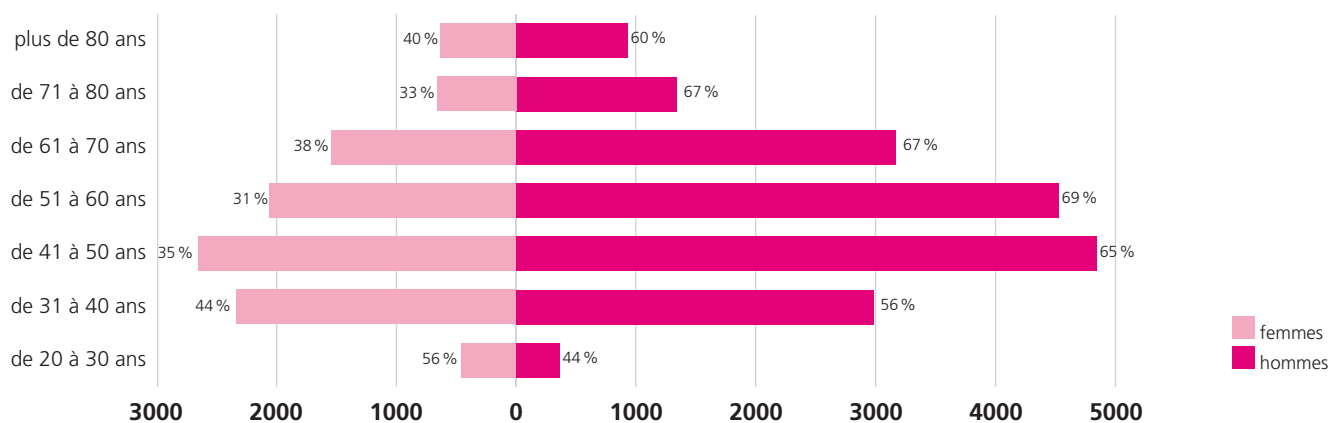
Ventilation des nouveaux membres par répertoire



Ventilation des nouveaux membres par grade



Ventilation des membres par sexe et par tranche d'âge

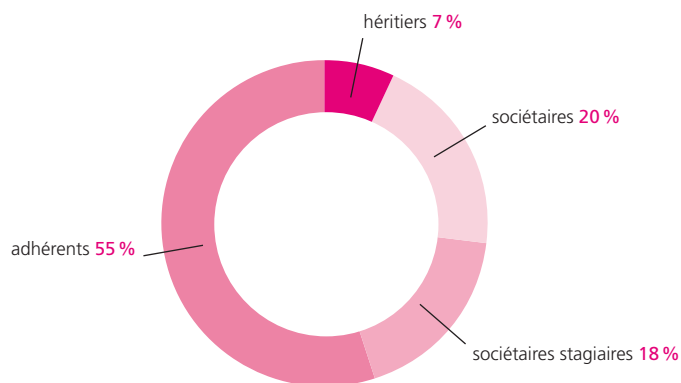


La population des auteurs de la Scam est constituée en 2009 de 64 % d'hommes et 36 % de femmes. Mais une tendance s'inverse pour les 20-30 ans où la majorité des auteurs est de sexe féminin.

Ventilation des membres par grade et répertoire

	sociétaires	sociétaires stagiaires	adhérents	héritiers	total	% des membres	% des voix aux A.G.
audiovisuel	3 572	3 415	11 890		18 877	65,97%	63,65%
télévision	3 268	3 130	11 309		17 707	61,88%	58,68%
œuvres institutionnelles	181	162	238		581	2,03%	2,81%
art numérique	123	123	343		589	2,06%	2,15%
images fixes	103	69	83		255	0,89%	1,43%
radio	717	813	2 220		3 750	13,10%	13,24%
écrit	1 371	989	1 411		3 771	13,18%	19,74%
presse	349	210	74		633	2,21%	4,54%
littérature	1 022	779	1 337		3 138	10,97%	15,20%
non ventilés par répertoire (héritiers)				1 963	1 963	6,86%	1,93%
total	5 763	5 286	15 604	1 963	28 616	100,00%	100,00%

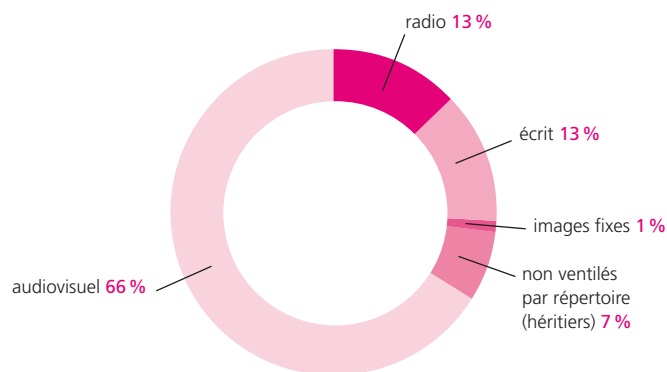
Ventilation des membres par grade



Variation par rapport à 2008 :

- sociétaires : + 13,33 %
- sociétaires stagiaires : + 3,61 %
- adhérents : + 0,83 %
- héritiers : + 24,16 %

Ventilation des membres par collègue



Variation par rapport à 2008 :

- audiovisuel : + 4,95 %
- écrit : + 0,37 %
- radio : + 2,52 %
- images fixes : - 2,67 %
- héritiers : + 24,16 %

2

L'exploitation du répertoire de la Scam

1 – Exploitation des œuvres télévisuelles

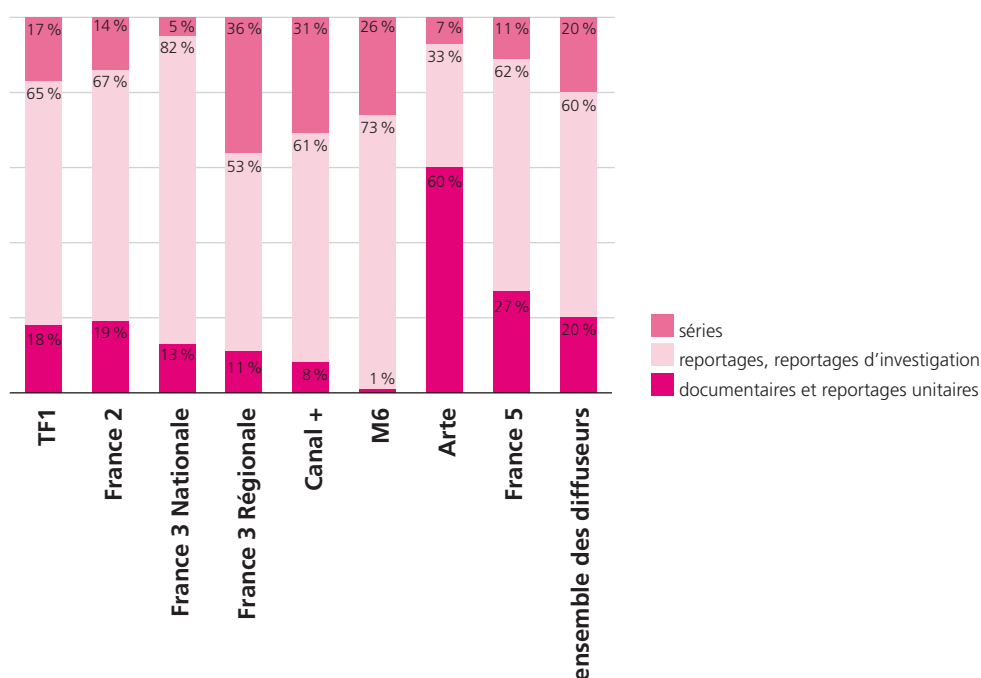
Les déclarations

Au cours de l'année 2009, 39 136 nouvelles œuvres ont été déclarées pour des exploitations télévisuelles, toutes chaînes confondues, dont 828 en Belgique et 297 au Canada. Ces déclarations concernaient essentiellement les années d'exploitation 2009 (16 086 œuvres) et 2008 (13 829 œuvres). Globalement, les œuvres déclarées en 2009 sont en progression d'environ 15 % par rapport à 2008. Sur la même période, la part des œuvres françaises déclarées a progressé de 17 %.

38 % des 13 829 déclarations audiovisuelles reçues en 2009 pour l'année d'exploitation 2008 ont été reçues avant le 1^{er} avril 2009. Compte tenu du calendrier des répartitions, il est de plus en plus important que les auteurs fassent parvenir leur déclaration à la Scam dans les trois mois suivant la diffusion de leur œuvre, permettant d'effectuer le versement des droits dans les meilleurs délais.

Classement des œuvres télévisuelles par genre sur les chaînes hertziennes

(canaux numériques inclus)



La diffusion des documentaires unitaires a progressé de 8 % en un an. Ceci est principalement dû à la création de nouveaux programmes diffusant ces œuvres (France 2 : + 8 %, Arte : + 4 %).

Chaînes Hertziennes réparties en 2009 pour les exploitations 2008

Les œuvres audiovisuelles du répertoire de la Scam continuent à être largement diffusées sur les chaînes hertziennes. La diffusion massive du répertoire de la Scam sur France 5 et Arte se confirme et continue de croître. Concernant les chaînes hertziennes généralistes, France 2 et M6 offrent aux œuvres du répertoire Scam des diffusions de plus en plus importantes et une visibilité accrue au sein de leurs grilles de programmes. Sur le réseau régional de France 3, on observe également un renforcement de l'utilisation des œuvres du répertoire de la Scam. L'arrivée de Via Stella entraîne sur ce réseau une hausse notable de l'utilisation du répertoire. L'évolution du volume horaire des diffusions 2008 réparties sur les chaînes hertziennes en 2009 est de l'ordre de 6 % par rapport à 2008.

Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes thématiques

Pour cette année 2009, 120 chaînes thématiques, câble et TNT, ont été analysées contre 119 chaînes en 2008. Le nombre d'heures mises en répartition, rediffusions comprises, est encore en augmentation cette année d'environ 14 %.

Trois chaînes présentent toutefois des augmentations significatives : Toute l'histoire, Planète Justice et Télé Maison.

Concernant plus précisément les chaînes de la TNT, la Scam a réparti des droits sur 11 des 12 chaînes de la TNT gratuites (hors reprise des chaînes hertziennes). Le volume de diffusions 2008 réparties en 2009 a augmenté globalement d'environ 30 % par rapport à la répartition 2008 (diffusions 2007).

Sur ces chaînes, la Scam subit d'une part le manque de documentation de la part de ces diffuseurs aux budgets souvent modestes et qui n'ont pas toujours les moyens de fournir les informations nécessaires et d'autre part des retards dans les déclarations des auteurs. C'est pourquoi, en 2009, 111 chaînes ont fait l'objet d'une répartition pour les exploitations 2008, 80 chaînes pour des exploitations 2007 et 92 chaînes pour des exploitations 1999 à 2006. La Scam poursuit ses efforts pour suivre l'évolution constante des chaînes du câble et des autres modes de diffusion (TNT, ADSL...) et l'offre croissante proposée au public.

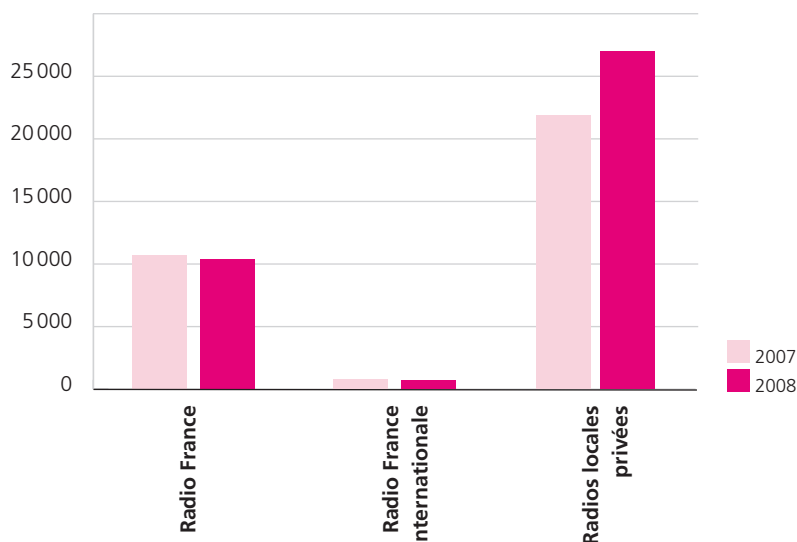
Le tarif minutaire appliqué tient compte de l'ensemble des quotes-parts des chaînes présentes dans l'offre des différents opérateurs (bouquets câble, satellites, ADSL). Ainsi, pour l'année d'exploitation 2008, ce ne sont pas moins de 20 sources de perception différentes qui sont affectées aux chaînes dites « thématiques » en fonction de leur reprise. Les chaînes reprises sur les opérateurs ADSL suivants ont fait l'objet d'une répartition en 2009 : – Free – Neuf – Alice – Télé 2

2 – Exploitation des œuvres radiophoniques

Les déclarations

Au titre des diffusions en 2008, 1 098 auteurs ont déclaré des œuvres radiophoniques contre 1 050 l'année précédente. Pour le même exercice, 1 272 auteurs ont bénéficié d'une répartition de droits, contre 1 097 l'année dernière. 98 740 œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été traitées au titre des diffusions 2008 (lectures éditées comprises), soit une augmentation de 9 % par rapport à 2007 (90 294). Le nombre de lectures éditées radiodiffusées est en augmentation : 1 742 en 2008 pour 1 451 en 2007. Elles ont été réglées à 99 éditeurs. Enfin, les émissions de Radio France, podcastées au cours des années 2006, 2007 et 2008, ont pris place dans les répartitions de la Scam courant 2009.

Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam – en heures

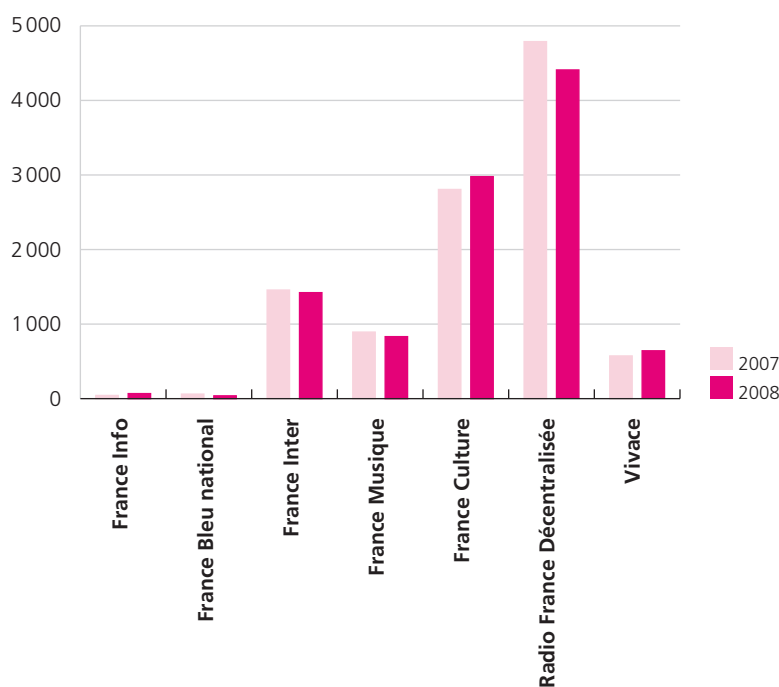


Au titre de l'année d'exploitation 2008, 38 174 heures d'œuvres radiophoniques ont été mises en répartition au cours de l'année 2009, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année d'exploitation 2007 (34 397 h) répartie en 2008.

Pour le groupe Radio France, 48 chaînes (dont 41 radios locales) ont été analysées, à raison de 10 410 heures déclarées et mises en répartition. Ce volume minuitaire, en légère diminution d'environ 200 heures, devrait remonter grâce aux rappels de droits prévus en 2010. Radio France Internationale représente pour 2008 un volume de diffusion du répertoire égal à 697 heures; la baisse importante constatée l'année précédente semble se stabiliser, le nombre d'intégrations en qualité de journalistes permanents ayant décélééré en 2008.

Les Radios Locales Privées (associatives pour la plupart) totalisent un volume mis en répartition de 26 983 heures pour les diffusions 2008 contre 22 868 heures comptabilisées pour 2007: c'est la plus forte augmentation du volume minuitaire radiophonique. Ces chiffres tiennent compte des multiples diffusions d'œuvres rendues possibles par l'intervention des banques de programmes.

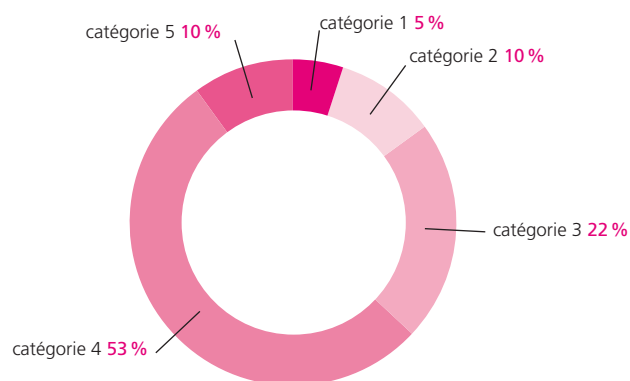
Évolution détaillée de la répartition des diffusions de Radio France – en heures



Sur une période observée équivalente (diffusions 2008 pour l'activité 2009 au regard des diffusions 2007 analysées au cours de l'année 2008), les minutages de France Culture et Vivace augmentent respectivement de 6,13 % et 10,61 %. Bien que le plus fort volume minutaire soit toujours représenté par le réseau décentralisé de France Bleu, celui-ci accuse une baisse de 8,04 % due à un décalage dans la fourniture de la documentation, régulièrement compensé par des rappels de droits dans le cadre de l'activité de l'exercice suivant. France Inter maintient son minutage tandis que France Musique perd 6,8 %.

D'une manière générale, force est de constater une augmentation du nombre des œuvres diffusées qui contraste avec des minutages relativement stables. Pour des questions de coût de grilles des programmes, la tendance est indéniablement aux formats de plus en plus courts et de plus en plus rediffusés.

Classement des œuvres radiophoniques par catégorie (barème radio 2008) – en heures



Les catégories 1 et 2 (barème appliqué aux œuvres diffusées en 2008) représentent 15 % du volume horaire mis en répartition par la Scam pour l'ensemble des diffusions radiophoniques de l'année 2008.

Par ailleurs, 75 % du répertoire de la Scam se situent dans les catégories 3 et 4. Le glissement du répertoire vers ces catégories, constaté depuis plusieurs années, devrait être corrigé par le nouveau barème radio appliqué aux œuvres diffusées à partir du 1^{er} janvier 2009 (dont les premières répartitions auront lieu en 2010) mis en place pour revaloriser les œuvres documentaires et les reportages radiophoniques.

3 – Exploitation du répertoire de l'écrit

Exploitation des œuvres littéraires

L'exploitation des œuvres littéraires consiste principalement en des lectures à la télévision ou à la radio, de textes inédits ou édités. Elles sont donc prises en compte dans les œuvres audiovisuelles et radiophoniques déclarées. La seconde exploitation importante concerne les droits de reprographie des œuvres non documentées, reversés par le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie). Toutefois, il n'y a pas eu de reversement cette année de la part du CFC, les négociations sont encore en cours. En revanche, à compter de 2008, ont été ajoutés le droit de copie privée numérique et le droit de prêt. En 2009, la Scam a réparti 1 364 474 € directement aux auteurs – soit une baisse de 7,5 % – dont 389 655 € au titre des droits de copie privée numérique et 237 066 € au titre du droit de prêt.

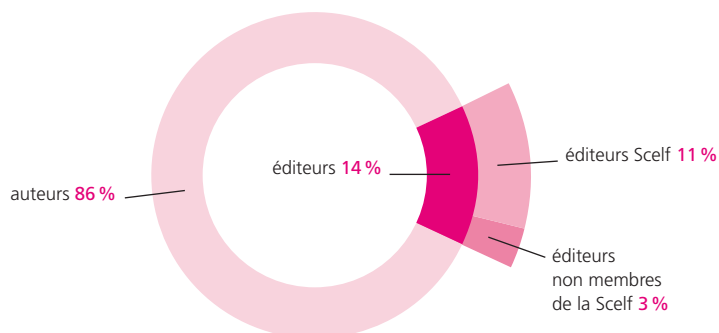
Par ailleurs, 222 180 € ont été versés aux éditeurs dont 172 903 € à la Scelf (78 %).

Le total, soit 1 586 654 €, représente 2,37 % de l'ensemble des sommes réparties par la société en 2009.

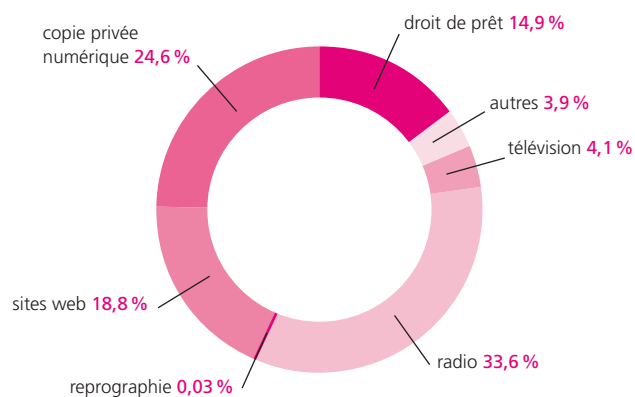
Exploitation des œuvres journalistiques de presse écrite

Il s'agit de la ré-exploitation, sur des sites Web et/ou d'autres supports numériques (CD, DVD...) des œuvres des journalistes de VNU et du Groupe Wolters-Kluwer (ex Groupe Liaisons). Le Groupe Wolters Kluwer, qui avait repris le Groupe Liaisons en 2007, a dénoncé le protocole d'accord avec la Scam au 31 décembre 2009. Pour autant, les exploitations de l'année 2009 feront l'objet d'une répartition en 2010.

Répartition de l'Écrit par ayant droit



Répartition de l'Écrit par mode d'exploitation



4 – Exploitation des images fixes

Les déclarations d'images fixes portent principalement sur des photographies et des dessins insérés dans des documentaires, journaux ou magazines de télévision. Durant l'année 2009, la Scam a réparti la somme de 215 132 € au titre de l'exploitation des images fixes utilisées à la télévision.

De plus, un montant de 12 028 € leur a également été versé au titre de la copie privée audiovisuelle encaissée pour le compte de la Scam par l'ADACP.

Par ailleurs, la Scam recense fin 2009, 259 327 images fixes déclarées dans le cadre de la répartition des droits de reprographie provenant du CFC pour les sommes non documentées. Les négociations dites intersociales (négociations entre les différentes sociétés de perception et de répartition de droits) n'ayant abouti qu'en fin d'année 2009, les sommes revenant aux auteurs d'images fixes pour la reprographie et la copie privée non documentées seront réparties en 2010.

La répartition totale des droits relative aux images fixes en 2009 a donc été de 227 160 € et a concerné 70 auteurs.

3

La répartition des droits

Les répartitions 2009 : stables à 66,82 M€

Évolution des répartitions – en M€



Après la modification du calendrier de répartition intervenue en 2007 (les diffusions du 1^{er} trimestre de l'année sur les chaînes hertziennes sont mises en répartition dès le mois de novembre, soit un trimestre plus tôt qu'auparavant), les montants répartis se stabilisent. La baisse de 1,41 % n'est pas significative puisque celle-ci n'est que de 0,10 % si l'on exclut l'impact du remboursement de retenue statutaire qui avait été supérieur à 1 M€ en 2008.

Le montant réparti des soldes relatifs aux chaînes hertziennes pour l'année 2007 a augmenté principalement du fait de la renégociation du partage intersocial entre la Sacem, la SACT et la Scam dont la régularisation a été effective début 2009. Pour les exploitations antérieures, le versement des soldes des chaînes thématiques pour les diffusions de l'année 2005 n'a pas été effectué en raison des nombreuses déclarations reçues au cours de 2009. Ces comptes seront soldés à l'occasion de la répartition de septembre 2010 avec le règlement des diffusions 2009 pour ces mêmes chaînes.

Cette année, le versement des droits au titre des diffusions sur les sept chaînes hertziennes représente 55 % du montant global réparti contre 46 % en 2008.



Le montant des avances versées en 2009 a baissé de 14 % pour un montant net de 2 M€ représentant 2650 demandes, soit un nombre à peu près équivalent à 2007. Cette baisse du nombre de demandes s'explique également par des délais de mise en répartition plus courts de la part de la Scam.

Présentation des répartitions par mode d'exploitation

(Voir détail en annexe 2 – page 21)

Mode d'exploitation	2008		2009		2009/2008
	€	%	€	%	%
télévision	48 473 109	71,4	50 116 058	75,0	3,39 %
radiophonie	4 925 321	7,3	5 030 625	7,5	2,14 %
télévision et radiophonie *	9 982 897	14,6	8 183 560	12,2	-18,02 %
vidéogrammes et phonogrammes	445 595	0,7	235 252	0,4	-47,21 %
support graphique	2 139 209	3,2	1 596 823	2,4	-25,35 %
multimédia	22 046	0,0	368 765	0,6	% NS
récitation Publique	52 443	0,1	42 229	0,1	-19,48 %
Ina	36 169	0,1	142 087	0,2	% NS
autres exploitations	651 210	1,0	945 739	1,4	45,23 %
remboursement retenue statutaire	1 052 821	1,6	161 310	0,2	% NS
total	67 780 821	100	66 822 448	100	-1,41 %

(*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellite en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

La hausse des droits de télévision est essentiellement due à l'augmentation de la part de la Scam dans le partage intersocial sur les chaînes France 2, France 3 et M6, qui s'est répercutée sur le versement des soldes de l'année 2007 en novembre.

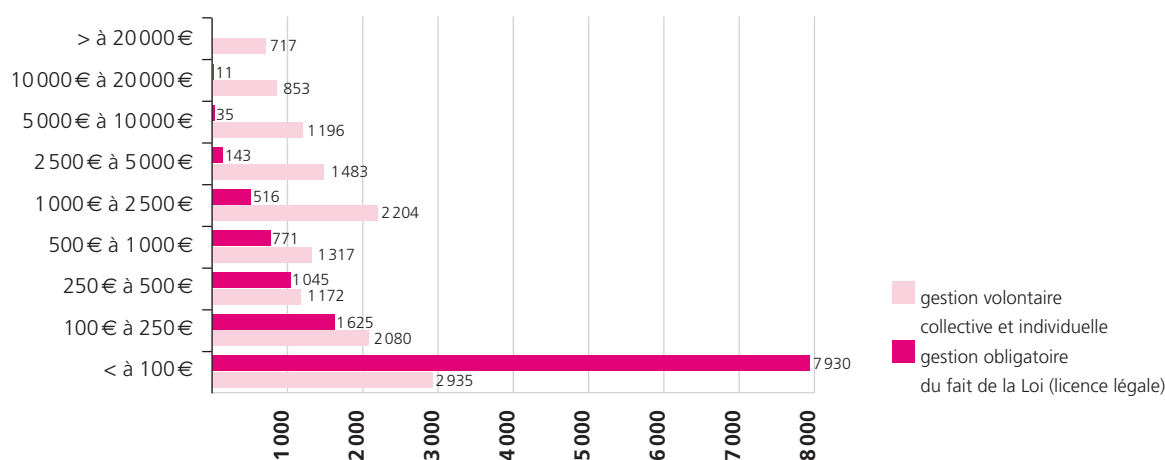
La baisse des droits répartis en *Télévision et radiophonie* est liée à la baisse des perceptions en 2008 auprès des opérateurs du câble, de TPS (racheté par Canal Satellite) plus importante que l'augmentation provenant des opérateurs ADSL. Parallèlement, les augmentations du volume diffusé d'une part et des droits répartis d'autre part entraînent une baisse des tarifs.

La baisse sur les supports graphiques n'est que le reflet d'une répartition exceptionnelle en 2008 qui correspondait à la régularisation des années 2003 à 2007 de la copie privée numérique des œuvres littéraires ainsi que du droit de prêt. Par ailleurs, les sommes de reprographie des exploitations 2006 n'ont toujours pas été débloquées par le CFC faute d'accord entre les parties.

Concernant l'Ina, la Scam a procédé au versement définitif des soldes pour les années 1997 à 1999.

Dans la rubrique *Multimédia*, l'augmentation est liée à hauteur de 78 % au versement des exploitations des années 2007 et 2008 du groupe Wolters-Kluwer (290K€). Par ailleurs, ont été réparties, pour la première fois, les sommes revenant aux exploitations Podcast sur le site internet de Radio France pour les années 2006 à 2008.

Analyse des sommes versées aux ayants droit en fonction du type de gestion



Pour les auteurs, la gestion volontaire collective de leurs droits représente une rémunération complémentaire qui peut être d'un montant appréciable, voire substantiel pour certains, comparativement à la gestion obligatoire, qui profite certes au plus grand nombre mais aboutit à des versements individuels nettement plus faibles. Cette vision purement « comptable » ne doit pas occulter la gamme de services qui est offerte par ailleurs gracieusement aux auteurs membres de notre société (conseils juridiques et fiscaux, action culturelle et sociale, bourses brouillon d'un rêve, ateliers de bienvenue, sensibilisation au droit d'auteur, soirées de débats etc ...)

Solde des droits à répartir au 31 décembre 2009

Globalement, le solde des droits à répartir (aux auteurs et à d'autres sociétés d'auteurs) passe de 79,6 millions€ (77 + 2,6) à 97,6 millions€ (94,5 + 3,1) soit une progression de + 22,6%. Le solde à répartir aux auteurs augmente également de 22,6%.

Cette augmentation a les mêmes origines que l'augmentation exceptionnelle constatée sur les perceptions en 2009 (voir infra). La majorité de ces montants supplémentaires ayant été encaissée en fin d'année, elle n'a pas pu être intégrée dans les répartitions d'autant qu'elle concernait essentiellement les années 2008 et 2009.

Au 31 décembre 2008, le montant des droits à répartir pour les années antérieures à 2006 s'élevait à 16,1 millions€. Un an plus tard, au 31 décembre 2009, le montant de ces mêmes droits est de 15,2 millions€, soit une diminution de 5,6%.

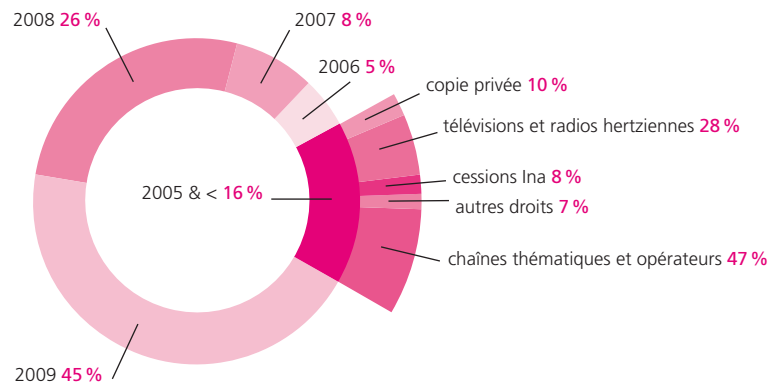
Comme chaque année, la Scam continue à recevoir des régularisations au titre des années d'exploitation antérieures, soit lors de la conclusion de nouveaux accords, soit lors de la connaissance définitive des bilans des exploitants.

Analyse du solde des droits à répartir aux auteurs

Compte tenu de l'augmentation significative de la part de la Scam sur les quatre chaînes principales (TF1, France 2, France 3 et M6) lors de la validation définitive du partage 2008 intervenue en octobre, les soldes au 31 décembre 2009 concernent pour plus de 45% (42 millions d'euros dans la colonne année 2009 ci-dessous) les sommes encaissées en 2009 au titre des exploitations 2009. Il faut rappeler que le 1^{er} trimestre des exploitations 2009 des chaînes hertziennes a déjà fait l'objet d'une répartition en novembre 2009. Les trois autres trimestres seront répartis en 2010 et les soldes en 2011.

année de répartition des droits	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
année d'exploitation 1998 & ant	7,9	3,3	2,8	2,6	2,0	2,0	1,2	0,9
année d'exploitation 1999	4,3	1,1	1,0	0,9	0,6	0,6	0,6	0,5
année d'exploitation 2000	6,6	2,7	2,7	2,1	1,5	1,4	1,4	1,4
année d'exploitation 2001	18,4	6,9	4,1	3,1	2,0	1,8	1,6	1,6
année d'exploitation 2002	31,3	20,1	6,5	5,0	1,6	1,7	1,6	1,5
année d'exploitation 2003		33,5	15,7	3,8	3,1	3,0	1,8	1,7
année d'exploitation 2004			35,1	16,1	6,5	5,5	3,1	3,2
année d'exploitation 2005				35,1	15,0	6,4	4,8	4,5
année d'exploitation 2006					37,4	15,4	6,2	5,0
année d'exploitation 2007					0,1	35,1	18,7	7,9
année d'exploitation 2008						0,1	36,0	24,2
année d'exploitation 2009							0,1	42,0
année d'exploitation 2010								0,1
total	68,5	67,6	67,9	68,7	69,9	72,9	77,0	94,5

Analyse des soldes 2009



Ce graphique représente la colonne 2009 du tableau ci-contre. Les soldes restants pour les années 2005 et antérieures (15,3M€ soit 16 %) concernent essentiellement :

- les droits relatifs aux chaînes thématiques répartis partiellement faute de documentation exhaustive et détaillée, et les droits de retransmission par câble et satellite associés (47 %),
- la copie privée (10 %) constituée en majorité de sommes mises en réserve pour les sociétés étrangères dans l'attente de signatures d'accords toujours rétroactifs.
- 28 % concernent les chaînes et radios hertziennes notamment pour les litiges et dossiers en cours.
- Les autres droits regroupent la reprographie, le protocole commercial étranger FTV et les échanges Internationaux.

4

La perception des droits

Les perceptions 2009 : une augmentation de 8,5 % en France

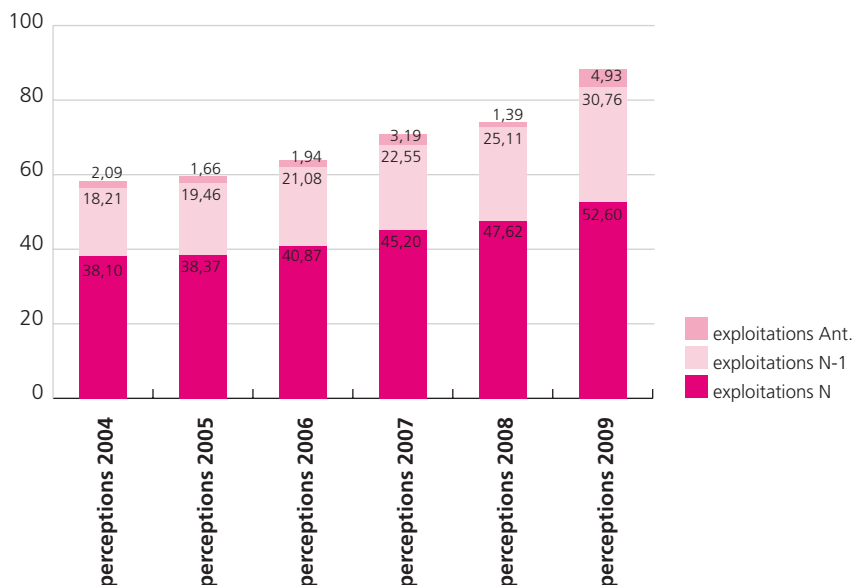
Les principales sources de perception des droits par la Scam :

Les contrats généraux de représentation avec les diffuseurs : Une rémunération globale, exprimée en pourcentage des recettes du diffuseur, est négociée et perçue par les sociétés d'auteurs, qui ont la charge de la répartir entre l'ensemble de leurs ayants droit. Lorsque plusieurs sociétés d'auteurs ont conclu ensemble un contrat avec un diffuseur, une négociation dite intersociale conduit à l'établissement des règles permettant d'opérer un partage des perceptions entre elles.

La copie privée : Cette redevance, assise sur la vente de supports vierges, est collectée par deux organismes, Copie France pour la copie privée audiovisuelle et Sorecop pour la copie privée sonore, qui regroupent l'ensemble des ayants droit (auteurs, artistes-interprètes et producteurs).

La reprographie : Le CFC est la société agréée par le ministère de la Culture pour procéder à la perception et à la répartition entre auteurs et éditeurs des droits dus au titre des photocopies d'œuvres. Pour l'écrit, le versement des droits revenant aux auteurs s'opère par l'intermédiaire des éditeurs, sauf lorsque les perceptions ne sont pas documentées, auquel cas ce sont les sociétés d'auteurs qui interviennent pour le compte des auteurs les ayant mandatées à cet effet. Pour les images fixes, les sociétés d'auteurs répartissent les sommes non documentées mais également certaines sommes documentées.

Perceptions brutes par année d'encaissement à la Scam



Présentation des perceptions par mode d'exploitation

(Voir détail en Annexe 2 – page 20)

Mode d'exploitation	2008		2009		2009 / 2008
	€	%	€	%	%
télévision	55 985 037	75,53	67 438 294	76,38	20,46%
radiophonie	5 995 785	8,09	6 306 782	7,14	5,19%
télévision et radiophonie *	7 099 885	9,58	9 380 960	10,63	32,13%
vidéogrammes et phonogrammes	388 243	0,52	286 016	0,32	-26,33%
support graphique	2 405 255	3,25	1 825 681	2,07	-24,10%
multimédia	18 253	0,02	529 568	0,60	% NS
récitation publique	67 124	0,09	43 445	0,05	-35,28%
Ina	441 936	0,60	276 718	0,31	-37,39%
droit des journalistes Ina & France Télévisions	1 700 337	2,29	2 181 301	2,47	28,29%
autres exploitations	18 712	0,03	22 146	0,03	18,35%
total	74 120 567	100,00	88 290 911	100,00	19,12%

(*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellite en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

Si l'ensemble des perceptions de la Scam (France, Etranger et délégations) présente une progression arithmétique de 19,12 %, une analyse en détail amène à fortement nuancer ce chiffre.

Ce dernier en effet tient compte des ajustements rétroactifs qui sont intervenus sur certains contrats (nouveaux ou anciens) et dont l'impact est d'environ 10%. La progression réelle globale est donc seulement d'un peu plus de 9 % dont 8,50% uniquement pour le périmètre des droits perçus en France.

La progression des perceptions en France est essentiellement le fait des augmentations du chiffre d'affaires des principaux diffuseurs hertziens et notamment le groupe France Télévisions (+ 4,9 M€) qui a bénéficié en 2009 de subventions de l'État pour compenser la baisse de la publicité.

On peut également noter une forte progression des chiffres d'affaires de Canal-Satellite et de l'opérateur ADSL Free pour un total de 1,8 M€

L'analyse des autres modes d'exploitation appelle les commentaires suivants :

- Vidéogrammes et phonogrammes : Baisse due à des retards sur les encaissements
- Support graphique : Les perceptions en provenance de la Sofia sont en baisses du fait de la diminution du nombre d'années de rétroactivité.
- Multimédia : Déblocage des retards d'encaissement sur le Podcast et le groupe Wolters-Kluwer
- Récitation publique : Baisse due à des retards sur les encaissements
- Ina : Les perceptions 2009 sont inférieures à celles de 2008.
- Droits des journalistes Ina et France Télévisions : Pas de réelle augmentation, La progression est due à un décalage de comptabilisation du 4ème trimestre.
- Autres exploitations : Augmentation des perceptions sur le protocole commercial étranger FTV.

La majeure partie de ces perceptions 2009 sera répartie en 2010, même si certains rattrapages ont déjà pu faire l'objet d'une répartition en 2009, en fonction des dates d'encaissement.

5

Les actions culturelles et sociales

L'action culturelle

L'article L.321-9 du code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de perception et de répartition des droits de consacrer 25 % des produits de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion et à des actions de formation des artistes. À ces sommes viennent s'ajouter des droits n'ayant pu être répartis au terme de dix ans. Dans l'accomplissement de cette obligation, la Scam valorise l'ensemble de son répertoire, composé des œuvres documentaires de l'audiovisuel, de la radio, de l'écrit, du journalisme, du multimedia et des images fixes.

Afin de sensibiliser les auteurs et les professionnels, et de contribuer à une meilleure compréhension des budgets et partenariats, les sociétés d'auteurs et d'artistes interprètes ont ouvert un site d'information sur la rémunération pour copie privée et l'origine des fonds destinés à la politique culturelle www.copieprivee.org.

Une brochure, éditée chaque année, donne sur la culture à la Scam une vue générale et des informations pratiques sur l'ensemble des activités : appels à candidatures, aides à l'écriture, Étoiles, prix et partenariats.*

De juin 2008 à mai 2009, la Scam a consacré un montant de 1 162 304 € (voir le détail en annexe 1 page 8) à ses activités culturelles. Son budget pour la période de juin 2009 à mai 2010 est de 1 265 040 €.

L'aide à la création

Depuis plus de 17 ans, la Scam conduit avec la plus grande détermination sa politique d'aide à la création et de soutien direct aux auteurs pour favoriser des projets ambitieux en phase d'écriture. Malgré le caractère variable des ressources issues de la copie privée, le conseil d'administration a souhaité maintenir à niveau constant le financement de cette mission. Une dotation de 35 % du budget global est ainsi allouée à l'ensemble des bourses, tous répertoires confondus.

Le budget le plus important concerne la bourse Brouillon d'un rêve audiovisuel. Depuis 1992, près de 600 projets de documentaires de création ont été aidés pour près de 3 millions d'euros. Chaque année, une soixantaine de bourses sont attribuées, leur montant allant de 4 000 à 6 000 €. Le taux élevé des films terminés reste stable (70 %). Les 2/3 sont diffusés sur des réseaux francophones (28 % sur Arte, 22 % sur le câble, 12 % sur RTBF, 9 % sur France 3 régions, 13 % sur France 3, 7 % sur France 2, 4 % sur France 5, 4 % sur Canal +, 1 % sur TV5 et 3 % sur des télévisions non francophones ; les sorties en salles avec billetterie représentent 7 %, Internet 2 %, le DVD 3 %, les circuits indépendants et bibliothèques 9 %). De nombreux films aidés par Brouillon d'un rêve ont été primés dans des festivals importants en France et dans le monde.

Depuis sa création en 2006, au sein du collège de l'écrit, la bourse Brouillon d'un rêve d'écriture (œuvres écrites prolongeant ou transposant une œuvre audiovisuelle ou témoignant d'un parcours d'écrivain) a permis de contribuer à l'édition de six ouvrages : Mehdi Lallaoui *Retour sur l'Île Seguin* (2007), Thomas Baumgartner *L'oreille en coin, une radio dans la radio* livre/CD préfacé par Cavanna, Eric Sarner *Sur la route 66 - petites fictions d'Amérique* (2009), Christian Rosset *Yann Paranthöen, artiste de radio* (2009), Natascha Cucheval *Un sentiment* (2009), sélectionné pour le Goncourt 2010 du premier roman, et enfin, Marie Billetdoux *C'est encore moi qui vous écris* publié chez Stock.

En radio, quinze années d'aide à la création sonore ont contribué à l'éclosion de 56 projets, labellisés Brouillon d'un rêve par des jurys d'auteurs puis diffusés sur des radios francophones, nationales ou locales, publiques ou privées.

* Disponible sur demande à culture@scam.fr

Les manifestations Scam

Depuis la création des Mardis de la Scam en 1989 par Charles Brabant, président fondateur, la Scam organise la promotion de son répertoire dans son auditorium ou hors les murs et dans le cadre des festivals dont elle est partenaire (voir page 31). Les œuvres audiovisuelles, sonores, littéraires, journalistiques, photographiques contemporaines de ses auteurs sont présentées et mises en perspective, dans un dialogue de générations. Ainsi, tout au long de l'année, avenue Vélasquez, à la Maison des auteurs de la Scam, sont organisés des cartes blanches, forums, hommages, rencontres, écoutes et projections, suivis par des débats qui sont, pour la plupart, diffusés en direct sur le site de la Scam. En voici quelques exemples...

Cartes blanches

Cartes blanches, selon la formule initiée en 2008: le réalisateur Raoul Sangla -dont l'esthétisme baroque a marqué la télévision française- a reçu le Prix pour l'ensemble de son œuvre en 2009. La Scam lui a donc confié, à partir des films aidés par la bourse Brouillon d'un rêve et ceux ayant reçu une Étoile ou un Prix, la (subjective et difficile) programmation de cinq soirées. Cinq soirées, de novembre 2008 à mars 2009, suivies de débats avec les auteurs. Et une manifestation finale, la soirée de clôture qui lui fut consacrée avec la projection de trois films représentatifs de son œuvre.

Les Yeux et la Mémoire

Soirée « multimedia » où fusionnèrent littérature, radio, audiovisuel pour revisiter le monde de l'écrivain Julien Green à travers *Le bon plaisir de Julien Green*, cette « longue conversation » avec Françoise Malettra, et une adaptation du roman de Julien Green *Si j'étais vous* d'Ange Casta.

Soirée « lecture » du livre *Radio* en compagnie de son auteur, Dominique Jameux. Autour de l'œuvre écrite, radiophonique, filmique... une réflexion sur la radio, « ce cinéma sans image » et la voix comme objet de désir. « *L'absence d'image, n'est-elle pas, en fait, une image présente?* ».

Revoir les plus belles des rencontres de Pierre Dumayet avec Nicole Védres, Ferdinand Céline, Roger Vaillant, André Schwarz-Bart... dans les deux films de son précieux ami et complice Robert Bober, *En revoyant Lire c'est vivre* et *Relectures pour tous* (2007). Et puis, dans le contexte de divers débats sur les mérites ou les inconvénients de la suppression de la publicité à la télévision, Jean-José Marchand (créateur des « *Archives du XX^e siècle* », 150 entretiens-fleuves avec des écrivains, philosophes et peintres ...) a proposé à la Scam une manifestation en hommage au service public de la télévision « *Aucune œuvre n'est parfaite* » écrivit-il « *mais celle de l'État fut très supérieure à celle des publicitaires!* ». Propos illustré par un choix d'extraits de ses *Archives* réalisé par Simone Vannier: nous avons ainsi retrouvé Emmanuel Berl, Roman Jakobson, Giorgio de Chirico, Roland Barthes, John Dos Passos, Nathalie Sarraute présentés avec le concours d'Olivier Barrot.

Les Forums

Le monde du journalisme fut à l'honneur lors d'une soirée conduite par Jean-Paul Mari du Nouvel Observateur, en présence des auteurs du livre collectif *Grands reporters, carnets intimes*, un recueil de témoignages de journalistes au front de l'information.

Sur le thème *Les auteurs de l'écrit et le numérique*, une rencontre réunit Pierre Assouline, Pierre Haski, Bruno Patino, Olivier Weber, Michel Diard et une assemblée d'écrivains et journalistes qui évoquèrent les nouvelles opportunités offertes aux auteurs par l'univers numérique, les nouveaux modèles économiques et leur rémunération.

Un débat au Figra (Festival international du grand reportage d'actualité) sur l'usage de plus en plus fréquent de la caméra cachée dans les magazines d'investigation posait, en présence de nombreux journalistes audiovisuels, des questions éthiques et professionnelles.

Les hommages

À Pierre-André Boutang, disparu en août 2008, auteur, grand intervieweur et « passeur », qui voulait partager la connaissance avec le plus grand nombre possible... Un homme dont la mission fut particulièrement visible tout au long des années *Océaniques*. En partenariat avec la Cinémathèque, l'Ina et la Bnf, la Scam a monté un programme de cinquante de ses films sur le cinéma, la littérature, les arts plastiques... Brillant exemple de ciné-club de télévision ! Un recueil de textes, intitulé *Pierre-André Boutang, champ contre-champ*, a été publié à cette occasion.*

À Christophe de Ponfilly, grand-reporter, écrivain et cinéaste, à l'occasion de la sortie de son livre posthume, *Caméra au poing* (Flammarion), la Scam, l'Association Albert Londres et Interscoop rendirent ensemble un chaleureux hommage.

Enfin, sous le beau titre *Le projet Jean Rouch* ? la Bnf, le Centre Pompidou, le CNRS et la Scam proposèrent projections, colloques et débats en sa mémoire pour tenter d'éclaircir la part de mystère de l'auteur des *Maîtres fous*.

L'Argent-roi

La Scam n'a pas attendu les débuts de la « Crise » pour prouver que les auteurs s'interrogent et agissent avec leurs images, leurs films, leurs textes. Sur une idée de Régis Debray, la Scam a construit une programmation militante de films d'auteurs et d'investigation sur l'argent et le rapport de l'économie réelle et des finances. Ce cycle, L'Argent-roi, fut re-programmé à Lussas tout au long d'une journée animée par Dominique Rousset (France Culture), en présence des auteurs.

L'Argent-roi fit aussi l'objet d'une exposition présentée du 28 mai au 28 octobre 2009. Elle réunissait des dessins originaux de Cabu, Cagnat, Chenez, Lefred-Thouren, Pessin, Pétilion, Sergueï, Wiaz, Willem et Wolinski et les portraits des dessinateurs photographiés par Carlos Freire.

Autre exposition à la Scam, les photographies du lauréat du Prix Scam Roger Pic, Michael Ackerman et les deux portfolios remarquables par le jury succédant aux dessins de L'Argent-roi, confirment la Scam comme une maison de l'image.

Reprise des palmarès de festivals à la Scam

Cinéma du Réel, Fimac, E-magiciens, Prix Michel Mitrani décerné au Fipa à un jeune auteur... Une occasion de découvrir des œuvres inattendues et des créateurs étrangers. Inversement, l'organisation d'événements Scam au sein des festivals renforce des liens de collaboration et ouvre aux auteurs des vitrines précieuses.

La Radio

« *En ce début de 21^{ème} siècle*, écrivait Pierre Bouteiller en ouverture du programme de La Nuit de la Radio, *le son tient plus que jamais sa place face à la prétendue domination de l'image* ». Ce que l'on a pu vérifier lors de la Nuit de la Radio en partant... *Ailleurs*. *L'Ailleurs* de Claude Levi-Strauss, d'Henry de Monfreid, *L'Ailleurs* poétique de Jack Kerouac, et celui de Claude Villers, sans omettre quelques conversations avec l'au-delà et une découverte sonore de la lune.

Décembre à Paris : présenté avec humour et bienveillance par son confrère Emmanuel Laurentin, Nicolas Demorand recevait le Prix Philippe Caloni 2009 du meilleur intervieweur.

Décembre à Brest : le Festival *Longueur d'Ondes* ouvrait ses espaces à la Scam pour les touches sonores de deux portraitistes de l'intime. Enfin, une soirée *Approches* (Scam/SACD) a mis en lumière différences et complémentarités du documentaire et de la fiction.

* Disponible sur demande à culture@scam.fr

Le soutien des festivals

La Scam a noué des liens de collaboration avec certains festivals où elle est présente, activement, en tant que société d'auteurs. Lors de ces rencontres professionnelles et publiques, elle organise et accompagne des présentations de ses prix, des bourses Brouillon d'un rêve... À côté des aînés comme le Fipa, les États Généraux du film documentaire à Lussas, le Cinéma du Réel, les E-magiciens, le Festival du court-métrage de Clermont Ferrand ou Longueur d'ondes, de nouveaux partenariats se mettent en place, notamment dans le domaine du journalisme, avec *Le Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre*. Un festival où la Scam a pu éclairer les journalistes sur leur droit d'auteur et remettre un nouveau prix *Le Trophée Télévision Grand Format*, au sein d'une sélection qui rend hommage à la profession et à sa lutte incessante pour la liberté de témoigner au monde des blessures de notre terre.

Parallèlement aux festivals, la Scam soutient des manifestations permanentes valorisant son répertoire sur toute la France : Documentaire sur grand écran, Vidéo les Beaux jours, Comptoir du Doc...

Les *voyages d'auteurs*. Grâce à une ligne budgétaire spécifique, la Scam poursuit sa politique d'aide directe aux documentaristes pour présenter leurs films dans les plus grands et parfois les plus petits festivals, médiathèques, cinémas indépendants... Citons le Festival de Lasalle en Cévennes, Étonnants Voyageurs, le FID Marseille, les Rencontres Cinéma de Gindou, Le Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute, les Escales documentaires, les Écrans documentaires et, dernier en date, le Festival international des scénaristes de Bourges...

Le conseil d'administration souhaite aussi apporter son soutien aux associations professionnelles travaillant à la défense de la création documentaire, l'information et l'échange entre documentaristes dans toutes les régions, telles l'Arbre, Safire et Addoc.

Les Prix et les Étoiles de la Scam

Un travail de sélection est mené tout au long de l'année par les auteurs des commissions pour distinguer les œuvres marquantes au sein de chaque répertoire. Cette mise en lumière de certains auteurs par leurs pairs permet aux plus jeunes de gagner en notoriété et aux auteurs confirmés d'être reconnus dans leur carrière. Palmarès 2009 des Prix et des Étoiles sur www.scam.fr.

Outre les Grands Prix annuels, depuis quatre ans, la Scam prime 30 œuvres de télévision pour leur qualité, leur diversité et l'exigence créatrice de leurs auteurs dans le contexte de la production télévisuelle. Renouvelé chaque année, le jury 2009 était présidé par Jean-Michel Meurice. Les Étoiles offrent un très large état des lieux de la diffusion sur les chaînes : sur les 30 œuvres primées, 41 % ont été coproduites par Arte, 18 % par France 2, 10 % par France 5 et 3 % pour France Ô. Chaque Étoile est dotée de 4 000 €. Cette année, la Scam renouvelant un partenariat initié pour les Mardis de la Scam, a présenté et fêté les auteurs des Étoiles au Forum des images, touchant ainsi simultanément un public d'amateurs et de professionnels.

La Scam travaille ainsi à la promotion des œuvres auprès des professionnels et du public, des médias, des diffuseurs et des festivals. Ce palmarès reflète l'étendue et la diversité de son répertoire : documentaires, reportages, séries, nouvelles technologies et films institutionnels, quels que soient leur durée et leur canal de diffusion. Les œuvres diffusées sur internet ou éditées en DVD peuvent également concourir aux Étoiles de la Scam.

Enfin, la Scam a créé un *Prix des auteurs de la Scam* voulant ainsi remercier celles et ceux qui, par leur combat, ont défendu le partage culturel, le service public et le droit des auteurs : cette année, Jack Ralite fut le premier lauréat de ce prix.

L'aide à l'édition

Participer en tant que donateur à des éditions diffusées pour le grand public est une façon de partager le plaisir des œuvres et de participer à leur pérennité.

Trois productions ont vu le jour en 2009 : dans la série Les grandes heures Radio France/Ina, la Scam a participé à l'édition d'un CD *Joseph Kessel, témoin parmi les hommes*. Plus de deux heures d'entretiens avec Paul Guimard : de la naissance d'Israël à la montée du national socialisme, Joseph Kessel, à 58 ans, revient sur l'histoire de son siècle.

Le livre CD de Luis Mendez *Mémoire d'Ene Asche Troie*. Travaillant à la radio Canal Sud, Luis Mendez peint le traumatisme et le déchirement de l'explosion de l'usine AZF. La Scam prime son émission qui deviendra quelques mois plus tard, en collaboration avec les poètes de la Revue *Ene Asche Troie*, un livre-CD. Et last but not least, la Scam est heureuse d'avoir participé à la sortie DVD du film *Les Liaisons dangereuses* de Charles Brabant en association avec Doriane Films.

L'action sociale

L'action sociale de la Scam comporte deux volets :

– **un fonds de solidarité permettant une assistance sociale aux auteurs.**

Ce fonds permet d'aider ponctuellement les auteurs qui en font la demande, après approbation de la commission des affaires sociales et du conseil d'administration.

En 2009, la Scam a aidé vingt auteurs pour un montant de 30 200 €, soit une moyenne de 1 510 €. Le nombre de bénéficiaires est légèrement supérieur à celui de 2008 (+5%).

– **le versement d'une pension aux auteurs.**

Pour bénéficier de cette allocation, l'auteur doit impérativement remplir trois conditions :

– être membre de la Scam depuis au moins 20 ans

– être âgé de plus de 65 ans

– enfin, avoir reçu de la Scam des droits ayant atteint un certain niveau, apprécié par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur, dont le produit ne doit pas être inférieur à 183 €.

Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183 € ni supérieur à 3 659 €.

En 2009, la Scam a attribué 876 357 € au titre de la pension à 842 bénéficiaires (+ 12,6 %). Le montant moyen attribué est de 1 040 €.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration peut décider d'accorder une aide judiciaire individuelle dans le cadre de litiges portant sur la défense du droit d'auteur. En 2009, le conseil d'administration a accordé une aide totale de 6 500 € à deux membres de la société.

6

Les actions professionnelles

Au niveau international

La convention Unesco et les protocoles de coopération culturelle (PCC) :

alors que la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles s'apprête à fêter son cinquième anniversaire, sa mise en œuvre ne va pas sans difficulté; aussi la Coalition française s'est-elle fortement mobilisée aux côtés d'autres acteurs de l'industrie audiovisuelle sur la question du traitement des œuvres audiovisuelles dans les accords commerciaux. Fruit d'un groupe de travail lancé par le ministère des Affaires étrangères et européennes et réunissant différentes administrations ainsi que des professionnels, un document intitulé : « *Communication de la France : Pour une nouvelle stratégie culturelle extérieure de l'Union européenne* » a été élaboré à destination de la Commission et du Parlement européens, de la présidence et de nos partenaires européens. Il s'agit d'assurer l'autonomie du secteur culturel et notamment l'exclusion des services audiovisuels des engagements de libéralisation pris dans le cadre des accords commerciaux, en adoptant une stratégie de négociation à la fois globale et différenciée, modulée selon la situation de chaque pays.

L'année 2009/2010 est l'année de la refondation de la SAA

(Société des Auteurs de l'Audiovisuel), établie à Bruxelles, dont l'objet est de représenter et défendre les intérêts des auteurs du cinéma, de la télévision et du multimédia auprès des institutions européennes, en les sensibilisant à la spécificité des problématiques des auteurs audiovisuels et de la gestion collective de leurs droits, et d'œuvrer en faveur de l'établissement d'un cadre favorable à ce secteur de la création. Cette initiative a d'ores et déjà rencontré un écho très favorable auprès de nombreuses sociétés d'auteurs administrant ce répertoire –seul ou parmi d'autres–, puisque les sociétés fondatrices françaises, allemandes, britanniques, hollandaises et suisses, viennent d'être rejointes par une vingtaine de nouveaux membres.

Le droit de la propriété intellectuelle et la gestion collective des droits

sont désormais de manière récurrente au programme des commissaires européens et les sociétés d'auteurs se font entendre sur des thèmes aussi variés que la copie privée (travaux que les industriels des technologies de l'information et de la communication ont brutalement désertés fin décembre); le renforcement de l'application des droits de propriété intellectuelle, la numérisation et la diffusion des livres et la question des œuvres orphelines, comment développer un marché foisonnant pour les biens et services protégés par la propriété intellectuelle, etc. De son côté, Michel Barnier, commissaire français récemment élu, en charge des questions de propriété intellectuelle au sein de la DG Marché intérieur, a lancé une étude d'impact sur la gestion collective, prélude à une série d'auditions publiques auxquelles la Commission donnera la suite qui lui semblera la plus appropriée...

Les enjeux nationaux

Les développements législatifs et les accords professionnels

1/ Contexte législatif et réglementaire

Lutte contre les contenus illégaux sur le Net et mise en place d'offres culturelles légales

– **Hadopi, vote de la loi et mise en place de la Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des Droits sur Internet** : consécutive au rapport Olivennes et votée non sans rebondissements en juin dernier avant d'être partiellement censurée par le Conseil constitutionnel, la « loi Hadopi » a finalement été publiée le 29 octobre 2009, après avoir introduit le juge judiciaire, protecteur des libertés, dans la procédure

conduisant à la suspension de l'abonnement à Internet.

La Haute Autorité est composée d'un collège de neuf membres ayant des fonctions de veille, de prospective et de régulation, tandis qu'une commission de protection des droits de trois magistrats sera plus particulièrement chargée de la mise en œuvre de la « riposte graduée » et du suivi des infractions : sorte de guichet unique intervenant sur demande d'entités représentant les ayants droit –notamment les sociétés d'auteurs–, auxquels il appartient d'obtenir des fournisseurs d'accès à Internet (« FAI ») les adresses IP des ordinateurs à partir desquels agissent les pirates. Un premier courriel d'avertissement sera suivi en cas de récidive dans les six mois d'un second message en recommandé. Si l'internaute n'obtempère toujours pas, son dossier est instruit par la commission qui décide ou non de le transmettre au juge, juge unique procédant par ordonnance pénale, pour plus d'efficacité. L'internaute fautif est passible d'une suspension de son abonnement à internet d'un an maximum, sans possibilité de s'abonner ailleurs pendant la même période. De plus, ce même abonné peut se voir infliger une contravention, faute d'avoir pris les mesures appropriées de nature à prévenir des téléchargements illégaux. Selon l'hypothèse la plus optimiste, les premiers avertissements aux internautes devraient pouvoir être envoyés en juin.

Ce dispositif dissuasif n'exclut pas la poursuite sur le terrain de la contrefaçon, qui devrait a priori viser davantage les « pirates professionnels ».

– **Mission Zelnik-Toubon-Cerutti (« Création et internet »)**: la création d'un environnement favorable à l'essor d'une offre culturelle légale dans les domaines de la musique, de l'audiovisuel et du livre est le volet nécessaire en complément du dispositif précité, lui aussi dans le droit fil du rapport Olivennes ; cette préoccupation va de pair avec une réflexion sur les voies et moyens permettant d'associer financièrement les créateurs à l'exploitation de leurs créations sur le Net. Remis début janvier, le rapport comporte de multiples propositions parfois très innovantes, parmi lesquelles la carte « musique en ligne » pour les jeunes ou l'établissement d'un système de gestion collective obligatoire pour les téléchargements de fichiers musicaux... ou encore, pour la création en général et l'audiovisuel plus particulièrement, la recommandation d'un assouplissement de la chronologie des médias et surtout l'instauration d'un prélèvement obligatoire –popularisé sous le nom de « taxe Google » – assis sur les revenus publicitaires en ligne des opérateurs établis dans l'Union Européenne, générés par l'utilisation de leurs services depuis la France. Seraient essentiellement concernés Google, Facebook, Microsoft, AOL ou Yahoo... Pour autant le débat n'est pas clos sur la nature et la finalité de ce financement supplémentaire : réparation du préjudice causé aux ayants droit par le téléchargement illégal, au risque de le « blanchir » et de ruiner les droits exclusifs, ou fonds d'aide à la création ? Si l'on peut comprendre la tentation de « faire payer » les moteurs de recherche qui tirent leur richesse du foisonnement des contenus sans contrepartie, comment ne pas avoir de réticences à mettre une nouvelle fois à contribution des FAI, qui sont redevables vis-à-vis des ayants droit pour leur activité de distributeurs de services d'IPTV, ou de médias à la demande ?

Obligations d'investissement dans la production (refonte et extension des « décrets Tasca de 1990)

amorcé dès le vote de la loi sur la télévision du futur en 2007 introduisant pour les chaînes nationales l'obligation d'investir en respectant un « sous-quota patrimonial », le cycle de renégociation des décrets Tasca –auquel ont été associées la SACD et la Scams– s'est favorablement clos, le 12 février 2010, sur la signature d'un accord avec les chaînes de la TNT payante, venant après les chaînes gratuites de la TNT, les chaînes thématiques du câble/satellite, France Telecom et toutes les chaînes historiques. Le taux de l'obligation d'investissement pesant sur chaque diffuseur prend essentiellement en considération le chiffre d'affaires, la nature de la programmation, l'investissement dans la création cinématographique ; le financement de pilotes est par ailleurs encouragé, et la contribution à la formation continue des auteurs est prise en compte à concurrence d'1 % du chiffre d'affaires. Ces accords, vitaux pour la préservation et la constitution

d'un patrimoine audiovisuel national, sont progressivement entérinés dans des décrets dont la mise en œuvre effective se fera sous le contrôle du CSA.

2/ Négociations avec les utilisateurs du repertoire :

Évolution du paysage médiatique

– Les sociétés d'auteurs se trouvent depuis plusieurs années déjà confrontées à la fragmentation des exploitations, à la diversification des usages sociaux, à la prolifération des opérateurs, à l'absence de modèles économiques viables et à la perpétuelle volatilité des offres. C'est un fait inéluctable avec lequel il faut désormais compter : aujourd'hui, les besoins de communication sont à la base de nos sociétés modernes et les lieux d'échanges connaissent une croissance exponentielle.

Face à cette révolution dont nous sommes les témoins, la Scam s'est employée à dresser une cartographie panoramique des médias, dans le but de mieux comprendre et surtout d'anticiper. Cet exercice est le premier du genre à notre connaissance, car les études publiées sur ce secteur sont toujours parcellaires et centrées sur un vecteur particulier. La réalisation de cette cartographie n'est cependant qu'une première étape : la Scam, à l'aide de sa structure d'études et développement médias –dont la mise en place se fait progressivement– va maintenant l'analyser, afin d'établir une feuille de route et de définir ses stratégies à moyen terme, car il s'agit pour la Scam d'appréhender l'ensemble des médias utilisant son répertoire, ce qui nécessite qu'elle définisse des priorités. Les critères déterminants à cet égard sont la présence massive des œuvres, l'existence d'une véritable économie, ou le « média global » développé par les éditeurs de programmes dits linéaires (c'est-à-dire traditionnels : télévision classique, TNT, radio hertzienne). Ces médias proposent des programmes selon des grilles de programmes sur lesquelles le public ne peut pas agir, par opposition aux programmes délinéarisés que sont la VOD (vidéo à la demande), la télévision de rattrapage (ou catch up TV), le podcast... qui sont consultables à souhait par le public.

Or que peut-on retenir de cette année ? Avant tout, si la multiplication des éditeurs permet une plus grande exposition des œuvres du répertoire de la Scam, il faut avoir conscience que cela ne signifie pas un accroissement corrélatif des assiettes de perception à l'échelle du secteur d'activité. La consommation et l'économie restent concentrées sur les médias linéaires traditionnels, tels que la TNT, couplés aux diffuseurs hertziens jusqu'à fin 2011. L'érosion n'est donc pas si brutale que cela. L'arrivée des chaînes de la TNT a multiplié les offres de programmes sur le vecteur télévisuel gratuit et a, de fait, quelque peu bouleversé les équilibres économiques préexistants, par la redistribution des recettes publicitaires liées à l'audience. La part de marché des nouveaux entrants de la TNT est ainsi passée de 10 % en 2005 à 19 % en 2009. Les sociétés d'auteurs sont donc confrontées à un nombre plus important d'éditeurs de programmes avec lesquels négocier des accords.

Quant aux offres de services, les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI), représentent aujourd'hui la deuxième source de recettes médias. La distribution des offres de programmes par ces opérateurs via l'IPTV (protocole de télévision par internet), contribue à une augmentation des perceptions qui, espérons-le, pourrait compenser à terme la diminution éventuelle des perceptions provenant des éditeurs de programmes. Les FAI proposent en outre l'accès à des services dits délinéarisés tels que la vidéo à la demande (VAD), la télévision de rattrapage (« catch up TV »), le podcast... En 2009, cette consommation de contenus délinéarisés s'est installée dans les habitudes des français. Si les modèles économiques peinent encore à émerger, les succès d'audience poussent les grands acteurs des médias à poursuivre dans cette voie. En septembre 2009, Médiamétrie annonçait plus de dix millions d'utilisateurs pour la télévision de rattrapage, consommation dont l'évolution croît avec le confort de visualisation, puisque les éditeurs et les distributeurs s'allient désormais pour la rendre directement accessible sur le téléviseur. De même, en radio, Médiamétrie annonçait plus de quinze millions de téléchargements de podcast en France au cours du mois de janvier.

– 2009 : une crise publicitaire qui a ébranlé les médias en général et la télévision en particulier : la disparition un an plus tôt des spots publicitaires sur les chaînes publiques après 20 h n'a pas bouleversé le paysage audiovisuel français. L'effet d'aubaine attendu par les chaînes privées TF1 et M6, qui espéraient capter à leur profit une part des revenus publicitaires abandonnés par FTV, n'a guère été au rendez-vous, car les annonceurs ont fait pression sur les prix tandis que le carrefour d'audience du prime time ne s'est pas trouvé significativement modifié. C'est plutôt la seconde partie de soirée qui a été indirectement affectée, certains téléspectateurs délaissant alors les chaînes publiques pour se tourner précisément vers celles de la TNT évoquées plus haut. De fait, M6 est la seule grande chaîne à avoir légèrement conforté son audience en prime time, alors que les autres continuaient de souffrir de la montée en puissance de la TNT.

Quelques négociations emblématiques

– **France Télévisions** : suite à la dénonciation des contrats liant les sociétés d'auteurs aux différentes chaînes de FTV à partir de 2010, des discussions se sont ouvertes avec la nouvelle entreprise unique. Pour la première fois, les sociétés de l'audiovisuel -rejointes par les arts graphiques et plastiques (ADAGP)- négocient séparément de la musique, dans l'esprit de faire mieux reconnaître la valeur du répertoire qu'elles représentent et qui répond à un véritable choix éditorial des chaînes, lesquelles sont les seules à investir dans la production d'œuvres patrimoniales, au-delà même de leurs obligations, les plus élevées au sein des diffuseurs. Le périmètre de l'autorisation délivrée au diffuseur public, pour la première fois, couvrirait le « media global », soit pratiquement toutes les exploitations linéaires et délinéarisées envisagées, à l'exception de la vidéo à la demande, payable à l'acte, ou des ventes à l'étranger. Cette nouvelle configuration dans la négociation a nécessité que la SACD et la Scam se mettent préalablement d'accord sur les modalités du partage qui sera applicable aux sommes ainsi collectées en commun.

– **Arte** : c'est à la demande de la Scam que des discussions communes à toutes les sociétés d'auteurs ont été ouvertes avec le diffuseur franco-allemand. Celles-ci devraient aboutir prochainement à des conditions financières nettement plus favorables aux auteurs, plus en rapport avec l'exposition et l'exploitation de leurs œuvres, et couvrir largement les modalités de mise à disposition déclinées par le diffuseur.

– **France Telecom/Orange** : deux accords sont en discussion laborieuse depuis de nombreuses années avec Orange-distributeur (réseaux xdsl, fibre optique et satellite) et plus récemment avec Orange-éditeur de programme, soit la chaîne OCS (Orange Cinéma Séries). En tant que distributeur, Orange est l'un des derniers opérateurs à ne pas avoir régularisé son exploitation auprès des sociétés d'auteurs, malgré le versement d'un acompte provisionnel pour le passé, sur des bases ne satisfaisant pas à la demande de la Scam.

– **You Tube** : après Dailymotion avec lequel elles ont signé un contrat général en 2007, il était naturel que la SACD, la Scam et l'ADAGP se tournent vers cette autre plate-forme du web 2.0, qui véhicule un nombre incommensurable d'œuvres protégées en dehors de toute autorisation ou rémunération correspondante des auteurs et en l'occurrence des sociétés de gestion collective les représentant. Or les très nombreuses réunions et conférences téléphoniques qui se sont déroulées à ce jour butent toujours sur le refus de Google-You Tube de communiquer la moindre information sur ses revenus pouvant servir d'assiette pour un taux de rémunération approprié.

Actions en faveur de la relation avec les auteurs

L'accueil des auteurs

Plus de 1 000 auteurs adhèrent chaque année à la Scam. Au-delà de la documentation et des contacts téléphoniques, une fois par an, Avenue Vélasquez, la Scam convie ces nouveaux adhérents à venir découvrir ses services et rencontrer les personnels de la société. Ces ateliers de bienvenue, au succès croissant, sont l'occasion pour les auteurs de poser leurs questions et pour la Scam de mieux connaître leurs préoccupations.

Les ateliers du droit d'auteur

Les auteurs, plus intéressés par la création de leurs œuvres que par les conditions juridiques de leur exploitation, signent souvent des contrats sans en comprendre toutes les conséquences. Nombreux sont ceux qui s'adressent à la Scam à l'occasion d'un litige ou d'un problème quand ils ont déjà signé un contrat, alors qu'une consultation préalable à cette signature aurait pu éviter des conflits ou des malentendus. La Scam s'est donc assignée comme tâche de former et d'informer les auteurs sur les notions essentielles du droit d'auteur et des contrats de production audiovisuelle et littéraire. Ces ateliers du droit d'auteur ont lieu au siège de la Scam ou, depuis cette année, dans des festivals dont la Scam est partenaire (Lussas, Fipa...).

Pôle relations auteurs

Le Pôle relations auteurs poursuit son rôle d'information, d'orientation, d'accompagnement et de conseil auprès des auteurs membres et non membres de la Scam. Cette plateforme d'écoute des auteurs est devenue indispensable, non seulement pour le suivi de leurs dossiers mais aussi afin de délivrer des informations sur l'actualité de la Scam.

La vulgarisation du droit d'auteur

Le droit d'auteur qui, depuis plus de deux siècles, régit les relations professionnelles a été propulsé dans la sphère du grand public avec l'arrivée d'Internet. Il était donc urgent d'expliquer ce droit d'auteur au grand public. En 2008, la Scam, rejointe par la SACD et la Sacem, avait initié une petite collection de courts-métrages d'animation pour vulgariser le droit d'auteur. Cette série, écrite par Anne Jaffrennou, réalisée par Joris Clerté et Joyce Colson, produite par *DoncVoilà* a été mise en ligne sur Dailymotion et sur les sites internet des sociétés d'auteurs. Trois films de deux minutes chacun : *Qu'est ce qu'un auteur? Qu'est-ce qu'une œuvre? Qu'est-ce qu'une société d'auteurs?*

En 2009, la collection s'est enrichie d'un quatrième épisode, *Qu'est-ce que le droit moral?* également consultable sur les sites des sociétés d'auteurs.

La Cisac (confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs) a confirmé son intérêt et fait traduire les films en anglais, en espagnol et en allemand pour les diffuser à partir de 2010 dans le monde entier via ses sociétés membres. Les films seront également présentés au public, dans l'exposition à la Cité des Sciences et de l'Industrie, d'avril à décembre 2010.

L'internet au service des auteurs

Dès le début 2009, une nouvelle maquette du site sécurisé <https://extranet.scam.fr> a été mise en ligne pour le rendre plus convivial. Le rajeunissement de la population des membres de la Scam, plus encline à l'utilisation de ce moyen de communication, contribue à son développement. De plus en plus d'auteurs viennent y consulter leur relevés de droits, les résumés du conseil d'administration, voter aux assemblées générales, faire part de la modification de leurs coordonnées. Le déploiement à venir de nouveaux services comme, par exemple, la déclaration en ligne des œuvres, correspond aux nouvelles attentes des auteurs.

L'année s'est terminée avec la mise en ligne d'une nouvelle version du site www.scam.fr qui donne plus de place à l'actualité de la Scam et du droit d'auteur.

La Salle Charles Brabant

L'auditorium Charles Brabant de la Scam propose aux auteurs des différents répertoires : la projection en soirée, du lundi au vendredi, de leurs films documentaires, la présentation de leurs livres ou encore de leur site internet. Cette salle de 91 fauteuils dispose d'un nouveau vidéo projecteur HD. Pour un forfait de 100 euros, la prestation prévoit des essais techniques, la réalisation et l'impression de cartons d'invitation, ainsi que la mise à disposition d'espaces pour un buffet. En 2009, la salle Charles Brabant a accueilli 146 soirées organisées par des auteurs, 11 projections de films ayant obtenu la Bourse Brouillon d'un rêve et 22 manifestations culturelles de la Scam.



La gestion de la Scam

Le coût net de la gestion en 2009

Tableau du rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice – en euros
conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

	au 31/12/2009	au 31/12/2008	%
charges brutes de l'exercice	12 666 765	14 142 924	-10,4
à déduire			
– charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0	0	
– valeur nette comptable des actifs cédés	0	784	
charges propres à l'exercice	12 666 765	14 142 140	-10,4
à déduire			
– ressources financières	-2 763 913	-4 323 469	-36,1
solde des charges nettes des ressources financières	9 902 852	9 818 671	0,9
à déduire			
– ressources diverses	-175 780	-384 919	-54,3
à ajouter			
+ résultats de l'exercice	154 781	159 796	-3,1
prélèvements comptabilisés en produits	9 881 854	9 593 547	3,0
perceptions de l'exercice	88 290 911	74 120 567	19,1
taux du coût de gestion	11,19 %	12,94 %	

L'année 2009 se termine pour la Scam avec un excédent de gestion de 154 781,21 € (voir détail des comptes en annexe 1 page 6).

L'ensemble des charges propres à l'exercice régresse de 10,4 % du fait de la baisse notable des charges financières (-1,4 M€) en 2009 par rapport à l'année précédente qui avait été impactée par des moins-values importantes.

Hors l'impact de ces charges financières, l'ensemble des charges propres à l'exercice reste stable par rapport à l'année précédente.

Le 15 juillet 2009, la Scam a finalisé l'acquisition de son immeuble. Depuis le 1^{er} janvier 2009 le taux de retenue statutaire sur les perceptions a diminué d'un demi-point, à 1,5%. Ce changement de taux sera effectif avec les comptes 2010.

Les ressources financières ont régressé de 36,1% par rapport à l'année précédente. Le résultat financier (produits financiers – charges financières hors crédit bail) est de 1 376 K€, soit une diminution de 9,9% par rapport à celui de l'année 2008. Ces chiffres s'expliquent par la forte baisse des taux du marché monétaire sur les mouvements courants et par l'absence d'opérations d'arbitrage importantes en 2009 (voir explications page 46).

Ventilation des charges propres à l'exercice – en milliers d'euros

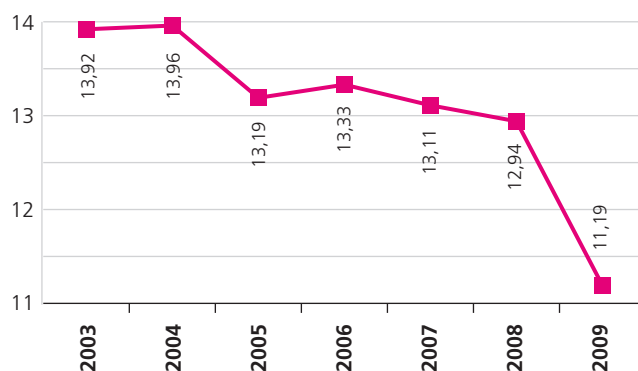
charges de personnel	6 691	52,83 %
achats et charges externes	3 677	29,03 %
informatique	848	
immeuble (*)	1 165	
fonctionnement	1 664	
impôts et taxes	138	1,09 %
amortissements & provisions (**)	757	5,98 %
charges financières (***)	1 388	10,95 %
charges exceptionnelles	15	0,12 %
total	12 666	

(*) Le montant du prélèvement sur perceptions (2 %) comptabilisé en recette pour 2008 s'élève à 1 371 K€.

(**) La dotation aux amortissements pour l'immeuble a été remontée dans la ligne Immeuble pour 152 K€.

(***) Hors charges financières liées au crédit bail de l'immeuble (jusqu'au 15 juillet 2009).

Évolution du taux du coût de gestion

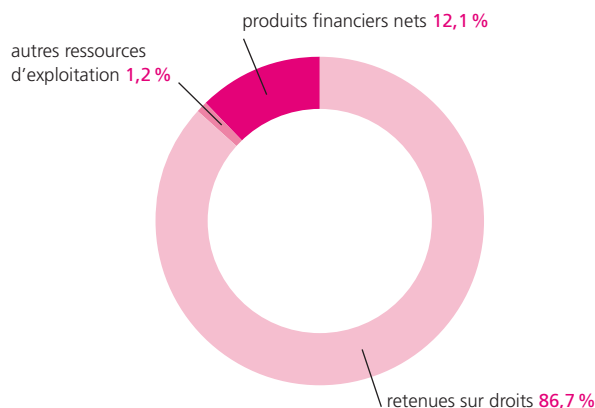


La très forte baisse du coût de gestion en 2009 est due au montant exceptionnellement élevé des perceptions et ce chiffre est donc à prendre avec prudence.

On peut estimer que le taux est plutôt de 11,90 % si on élimine l'impact important des versements rétroactifs.

Ce taux signifie que pour 100 € perçus et mis en répartition par la société, l'auteur reçoit 88,81 € en brut.

Analyse des ressources d'exploitation



En 2009, le résultat financier a participé à hauteur de 12,1 % au financement des charges d'exploitation.

Tableau du montant et de l'affectation des produits financiers – en euros

conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

	au 31/12/2008	au 31/12/2009
	1 537 800	1 376 862
revenu des placements	1 317 994	501 045
plus values de cession	2 720 469	853 465
moins values de cession	-2 603 120	-22 050
gains de change	14	6 565
rémunération sur dépôt de garantie immeuble	102 443	37 837

Selon les statuts, les intérêts provenant des sommes perçues en instance de répartition et, d'une manière générale, les produits des placements effectués à partir de ces sommes permettent de faire face aux charges générales de la société.

À compter du budget de l'Action culturelle 2008-2009 et pour répondre à une demande de la Commission Permanente de Contrôle des SPRD, des produits financiers, calculés sur les sommes non utilisées, sont ajoutés aux ressources actuelles.

La gestion financière

Le comité financier de la Scam a travaillé durant cette année à la stabilisation de la situation des en-cours, à la sécurisation, puis à la diversification des fonds. L'objectif de la société a été d'obtenir un rendement suffisant pour continuer à ce que les produits financiers concourent au financement des dépenses courantes. En effet, les politiques monétaires internationales, mises en place pour sortir de la crise, ont entraîné l'Eonia vers des niveaux très bas réduisant les possibilités de gains sur ces produits. À titre indicatif le taux de l'Eonia capitalisé était de 4,01 % en 2008 et ressort à 0,73 % pour 2009. Le rendement global du portefeuille de la Scam pour 2009 ressort à 1,74 %. Un compte rendu de ses travaux et une validation des orientations ont été faits à chaque conseil d'administration.

Pour l'année 2009, les principaux axes de travail ont été les suivants :

– **renforcer la liquidité de la trésorerie à court terme** : les derniers arbitrages, les arrivées à terme de titres ainsi que les liquidations partielles ont permis d'arriver à un taux de liquidité de près de 90 % à fin novembre (ce taux était de 72 % à fin décembre 2008).

– **surveiller les liquidations de titres en-cours ainsi que le devenir des produits avec garantie en capital à l'échéance** : les quatre produits en cours de liquidation au 31 décembre 2008 ont bénéficié de remboursements partiels importants pendant l'année et restent seulement pour environ 5 % de leurs valeurs initiales dans les comptes de la société à fin 2009. D'autres remboursements sont prévus sur l'année 2010.

Au 31 décembre 2009, deux placements avec garantie en capital à l'échéance sont toujours dans le portefeuille de la Scam. Ces produits, dont les performances fin 2008 s'étaient fortement dégradées, ont réduit en partie leurs pertes. Une société de gestion a été missionnée pour établir un rapport régulier au comité financier sur le devenir de ces produits afin de lui permettre de vendre ces produits dans les meilleures conditions avant l'échéance.

– **diversifier les établissements bancaires** : en 2008, la Scam avait mis en place une deuxième banque de flux pour sécuriser les transactions courantes. Pendant l'année 2009, une troisième banque a été sollicitée pour mieux répartir les volumes de trésorerie et faire jouer la concurrence. À ce jour les banques principales de la Scam sont la BNP, le CIC-Crédit Mutuel, les Banques Populaires – Caisses d'Épargne et LCL-Crédit Agricole AM.

– **mettre en place une stratégie d'investissement à moyen terme** : la baisse des taux monétaires début 2009 et les prévisions lointaines et incertaines d'une remontée durable de ces derniers, ont conduit la Scam à adapter sa politique de placement. Durant le dernier trimestre de l'année 2009 le comité financier a discuté puis arrêté des orientations précises en termes de placements pour les mois à venir. L'objectif fixé vise une répartition du portefeuille sur le modèle suivant :

– 40 % en monétaire court terme,

– 30 % en obligations, avec une poche principale constituée d'OAT (Obligations Assimilables du Trésor),

– 30 % de placements moyen terme ayant un rendement élevé et offrant une garantie.

Au 31 décembre, une partie de cet objectif a été réalisé puisque le portefeuille se décompose en 76 % de monétaire, 11,5 % d'obligations et 12,5 % de produits moyen terme.

En 2010, la Scam va poursuivre cette stratégie de transfert du portefeuille monétaire pour atteindre l'objectif fixé. Cependant le Comité financier pourra décider de modifier ces orientations en fonction de l'évolution des taux monétaires et de la situation économique globale.

Liste des placements (En Euros)

	Au 31/12/2008	Au 31/12/2009	
Placements de l'actif immobilisé	1 524 490	0	
Dépôt de garantie BP Rives de Paris	1 524 490	0	
Placements de l'actif circulant	83 626 164	95 667 171	
FCP	62 626 264	70 890 259	
BP Rives de Paris NIJ	0	3 374 220	M
BP Rives de Paris NSJ	4 426 427	0	M
ADDAX Alpha Cash	871 929	42 957	1
ADDAX Véga Equity	860 766	30 100	1
ADDAX Alpha Edge	492 927	48 651	1
ECOFI BTP Trésorerie	1 002 800	0	M
ECOFI 3 mois	1 004 869	0	M
BAREP CT	5 973 276	0	M
BNP Cash Invest P	0	469 129	M
BNP Euribor Prime I	0	9 125 742	M
BNP Cash Invest I	33 158 710	27 022 494	M
CM-CIC TRESORERIE AA3 3D	0	3 889 845	M
CAAM Trésor Eonia	4 845 081	16 897 642	M
CAAM SACD-Scam Trésorerie	9 989 479	9 989 479	M
B.M.T.N.	9 479 000	1 710 000	
BP Rives de Paris BMTN Autocall 7% 10/07/2014	1 500 000	1 500 000	
BP Rives de Paris BMTN Onéo Progressif 3 ans 02/2009	2 000 000	0	
BAREP BMTN Centaure 12/04/2010	2 979 000	0	
BAREP BMTN Multihedge 3 ans	3 000 000	210 000	1
Obligation et Certificat de dépôt	11 520 900	22 066 300	
CREDIT SUISSE Obligation 4,6% 31/03/2017	4 000 000	4 000 000	
BP Rives de Paris C.D.N. 4,33% 20/04/2009	1 525 000	0	
IXIS CIB 29/06/2012	1 000 000	0	
BP Rives de Paris CCBP 4,90% 24/12/2012	1 000 000	1 000 000	
BP Rives de Paris CCBP 5,80% 27/11/2009	1 997 100	0	
Crédit Agricole 4,88% 08/04/2011	1 998 800	1 998 800	
Axiom Vélasquez	0	12 000 000	
OAT 3% 25/10/2015	0	3 067 500	
Actions	0	1 000 612	
Société Générale	0	500 654	
BNP	0	499 958	
total des placements	85 150 654	95 667 171	

M : FCP monétaire

1 : Produits en cours de liquidation du fait du gestionnaire

Commission Permanente de Contrôle des SPRD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs, la Scam est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle des SPRD. En 2009, ces contrôles ont porté sur :

- l'analyse des flux financiers pour les exercices 2007 et 2008,
- la politique salariale et les rémunérations.
- les fausses déclarations d'un associé de la Scam

Les résultats de ces études doivent être repris dans son 7^e rapport annuel rendu public.

Ce rapport est disponible sur notre site internet.

Scam Belgique

2009 marque l'année d'un nouveau sommet dans les encaissements comme dans les répartitions aux auteurs résidant en Belgique, respectivement plus de 5 millions et plus de 2,5 millions d'euros.

Ce fut aussi une année de travail intense pour toute la Scam en Belgique, sous la présidence tout d'abord de Françoise Wolff et ensuite, à partir de juin, de Alok B. Nandi. Outre une action culturelle du Comité belge toujours en perfectionnement et en initiatives pour soutenir individuellement les auteurs, les activités les plus significatives concernent la gestion des droits dans les différents domaines d'intervention de la société et désormais sur 3 territoires : la Belgique, le Grand Duché de Luxembourg et les Pays-Bas.

Le Comité et l'équipe belge se sont fortement mobilisés pour améliorer les services aux auteurs et aux usagers ainsi que le statut professionnel des auteurs. Ainsi Tanguy Roesen, Directeur juridique, fut au cœur de toutes les tractations qui permirent d'obtenir un nouveau statut fiscal positif pour le droit d'auteur.

Cette année a d'abord été celle de la mise en place concrète du nouveau contrat général de représentation avec la RTBF (radio-télévision francophone de service public), portant sur les années (rétroactivement) 2005 à 2011 et une hypothèse de diffusion de plus de 35.000 heures de programmes des répertoires SACD-Scam-Sofam. Ce contrat innovant couvre pour la première fois certaines exploitations « non-linéaires », comme la vidéo à la demande ou le « podcasting » radio. Mais d'autres négociations ont été ouvertes comme avec la VRT ou avec SBS Belgium.

D'importantes négociations dans le domaine de la vidéo à la demande (vàD) ont pu être menées, avec les plus importants opérateurs et ont produits de premiers résultats, précaires, mais encourageants.

Reste néanmoins une importante bataille, relativement aux offres numériques des distributeurs par câble, visant à obtenir une rémunération pour l'ensemble des auteurs diffusés sur plus de 60 chaînes en moyenne distribuées sur le territoire belge.

Telenet, filiale flamande du géant américain Liberty Global, mène depuis 3 ans une attaque frontale contre toutes les sociétés de perception et de répartition, pour se soustraire à la plus grande part de son obligation de paiement des droits aux auteurs et autres titulaires. L'affaire se déroule désormais devant le Tribunal de Malines dont la décision devrait tomber en 2010 encore.

C'est dans le domaine de la copie privée que les efforts menés ces dernières années semblent cette fois porter leurs fruits, bénéficiant enfin de l'arrivée d'un nouveau Ministre de l'Économie, M. Vincent Van Quickenborne. Ce dernier a en effet décidé de réaliser un ensemble de mesures comportant un contrôle accru des sociétés de gestion en contre partie d'une modernisation des tarifs en copie privée (les MP3 par exemple n'étaient toujours pas intégrés dans le calcul de la rémunération en Belgique !).

En revanche, l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la directive européenne de... 2001 en matière de reprographie semble une nouvelle fois reportée... aux calendes grecques ?

En matière de prêt public, le répertoire Scam-Sofam-SACD a été valorisé de façon très satisfaisante lors des discussions menées au sein du Collège des auteurs de Reprobel en application du nouveau barème de partage.

Si « deAuteurs », la structure nouvelle destinée à mieux rencontrer les besoins des auteurs néerlandophones affiliés en Belgique est, elle, toujours en attente d'un agrément du Ministère belge, « SACD-Scam Lux », la structure luxembourgeoise et filiale commune de la SACD et de la Scam, a réceptionné quant à elle les autorisations nécessaires pour percevoir et répartir les droits des auteurs et compositeurs dramatiques sur et à partir du territoire du Grand Duché.

1/ Sur le plan des perceptions – encaissements – répartitions - adhésions

Quelques chiffres :

– l'audiovisuel (primaire, câble et copie privée) totalise 4 929 597 € de perception en 2009 dont 467 950 € perçus en commun avec la SACD.

– en reprographie et prêt public, la somme de 1 674 332 € a été perçue, en commun avec la SACD.

Au total, les encaissements de la Scam en Belgique pour l'année 2009 s'élèvent à 6 603 929 €, contre 5 404 130 € en 2008, dont un montant de 437 596 € a été reversé à la SACD comme prévu par les accords relatifs aux perceptions communes.

La somme de 2 490 094 € a été versée aux auteurs résidents belges au cours de l'année 2009, contre 2 502 569 € en 2008.

Les charges nettes prévues au budget étaient de 522 771 €, les dépenses totales nettes se sont finalement élevées à 493 181 € : le budget a été cette année encore respecté. Le taux de frais s'élève donc pour l'année 2009 à 9,87 %, contre 10,30 % en 2008.

194 nouvelles adhésions au cours de l'année 2009, pour 1 seule démission.

2/ Sur le plan externe

Deux sujets principaux ont marqué l'année 2009 : le droit d'auteur et la numérisation du patrimoine d'une part et, d'autre part, les échanges non autorisés sur Internet. Dans ces deux dossiers, la Scam a pris des positions courageuses et innovantes visant à assurer le respect du droit des auteurs, selon des modalités claires et permettant collaboration avec les usagers de ses répertoires. Ainsi, la Scam, avec la SACD et la Sofam, a été à l'initiative d'un dialogue entre les sociétés d'auteurs et les Établissements gérant le patrimoine artistique et culturel national, placés sous l'égide de la Ministre fédérale Sabine Laruelle. Elle a également entrepris de créer des collaborations intenses avec la Sonuma, société basée en Wallonie et chargée de la sauvegarde, de la numérisation et de l'exploitation des archives de la RTBF, et ce sur la base de réflexions approfondies conduites notamment par le Président de la Commission du répertoire audiovisuel de Bruxelles, André Darteville. Ainsi, refusant tout à la fois licence légale et licence globale, c'est également le Comité belge de la Scam qui a pris l'initiative de deux études universitaires sur les contraintes juridiques et économiques préalables à tout règlement dans le respect des principes fondamentaux du droit d'auteur de la question des échanges non autorisés sur Internet

3/ Sur le plan interne

Une révision légère des barèmes audiovisuels et reprographie a été élaborée et adoptée. Le barème de répartition des droits de prêt public a été préparé de façon à permettre une première répartition en ce domaine après de nombreuses années de combat pour faire respecter la loi.

Un effort continu est mené pour perfectionner les procédures et outils permettant la déclaration en ligne des œuvres ainsi que pour améliorer la compréhension des répartitions par les auteurs. De nouveaux services aux auteurs ont été préparés et sont en cours de déploiement comme par exemple une assurance facultative recours en justice, la création d'un registre des contrats des membres ainsi qu'un registre des collaborations.

4/ Activité de communication et de promotion du répertoire

BELA, le site de promotion des auteurs belges de la SACD et de la Scam a pu être modernisé en 2009, grâce au soutien du Ministère de la Culture belge francophone et d'une aide ponctuelle de Scala.

La version nouvelle a été livrée tout début de l'année 2010. Une adresse pour découvrir le répertoire et l'actualité des membres belges francophones de la Scam : www.bela.be. Par ailleurs, le contenu et la forme de la communication de la Scam Belgique ont été revus en profondeur dans le but de clarifier et de simplifier les messages adressés aux auteurs et autres interlocuteurs de la société. La refonte du site institutionnel se poursuit actuellement avec pour objectif d'aboutir en 2010.

5/ Comité Belge

Sous la présidence de Françoise Wolff puis d'Alok. B. Nandi, et avec le concours du service d'action culturelle, le Comité belge a poursuivi une importante action de communication vers les membres, de contacts avec la profession et de développements très positifs des programmes de soutien à la création. Programmes caractérisés notamment par un développement et une précision des aides directes aux auteurs, l'axe prioritaire de l'action culturelle en Belgique.

Près de 170 projets d'auteurs ont été soutenus par la Scam depuis le lancement du programme en 2001. Citons en 2009, le renforcement du soutien aux auteurs littéraires avec la bourse de développement d'un projet littéraire. Citons également la bourse de voyage dans un festival étranger qui a été étendue à tous les répertoires de la Scam et qui, en 2010, évoluera encore en intégrant la dimension formation. Du documentaire à la BD en passant par la littérature, l'illustration jeunesse, la radio (avec le fonds *Du Côté des Ondes* dont la Scam France est –elle aussi– partenaire) ou le multimédia, les bourses couvrent désormais l'ensemble du répertoire.

Les partenariats avec les principaux festivals belges ont été poursuivis (Anima, Docville, Festival International du Film Francophone de Namur, Het Grote Ongeduld...) et les projections mensuelles de documentaires sont devenues un des rendez-vous du documentaire à Bruxelles, suivi par un public fidèle.

Un des événements marquants de l'année 2009 fut sans conteste l'élaboration de Post-Flux 2009 à Bozar, une manifestation d'ambition internationale autour de la situation des arts numériques, dont un écho aura lieu en mai 2010 à la Scam à Paris.

Enfin, les prix annuels décernés en décembre 2009 et en mars 2010 ont mis en évidence les différents répertoires de la société : Prix du documentaire audiovisuel à Olivier Smolders - Prix littéraire à Jean Bofane - Prix du documentaire radiophonique à Richard Kalisz - Prix littérature et illustration jeunesse à Emmanuelle Eeckhout.

La politique culturelle de la Scam est soutenue par l'implication de plusieurs membres de l'équipe de Bruxelles dans les débats de politique culturelle et audiovisuelle (dans les différents Comités réunissant les professionnels et les pouvoirs publics, dans la Coalition belge francophone pour Diversité culturelle, ou encore dans les associations professionnelles, ainsi que dans plusieurs conseils culturels, comme le Conseil du Livre).

Scam Canada

En 2009, des négociations ont été entreprises avec plusieurs chaînes conventionnelles et spécialisées pour le renouvellement de plusieurs licences dont certaines couvrent les nouvelles plateformes, tel l'Internet, les services de vidéo à la demande, la téléphonie. Deux licences ont été signées. Des négociations ont également débuté avec des chaînes anglophones qui contestent l'intervention d'une société de gestion collective. Plusieurs licences devraient être signées au cours de l'année 2010.

La diffusion du répertoire par les dix-huit chaînes québécoises conventionnelles et spécialisées a légèrement augmenté comparativement à 2008.

Compte tenu de l'environnement composite de droit d'auteur et de copyright dans lequel la Scam évolue au Canada, le travail d'information des auteurs, de leurs agents et autres représentants du secteur constitue une de ses principales occupations.

Depuis qu'elle est présente au Canada, outre ses activités de société de perception, la Scam est intervenue tout au long de la révision de la *Loi sur le droit d'auteur* afin de veiller à ce que le droit d'auteur continental demeure le modèle plutôt que le copyright. Au cours de l'été 2009, Patrimoine canadien et Industrie Canada, les deux ministères responsables de la *Loi sur le droit d'auteur* ont décidé, après une pause de plusieurs années, de réactiver la révision de la loi en organisant des consultations publiques à travers le Canada. La Scam a participé à la rencontre de Montréal et également soumis un mémoire.

Dans le cadre du programme des bourses Scam, le comité de sélection a analysé vingt-huit demandes et octroyé six bourses permettant ainsi aux projets de franchir une étape de plus vers la production. Ce programme très apprécié par les auteurs permet à la Scam de s'impliquer dans la création québécoise et ainsi de bonifier son image.

La Scam a participé aux activités des regroupements dont elle fait partie dont la Coalition pour la diversité culturelle toujours très active au Canada.

De juillet à octobre 2009, elle est intervenue hebdomadairement auprès du gouvernement canadien afin qu'il exige des autorités iraniennes la libération d'un de ses membres, Maziar Bahari, emprisonné à Téhéran durant quatre mois.

La Scam a enregistré 30 adhésions, 110 déclarations et 161 auteurs canadiens ont été rémunérés en 2009.

Le conseil d'administration Scam 2009/2010

Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles

Anne Andreu,
Patrick Barbéris,
Jean-Marie Drot,
Anne Georget,
Patrick Jeudy,
Rémi Lainé,
Claude Lanzmann,
Jean-Xavier Vincent
de Lestrade,
Alain Longuet,
Guy Seligmann
(Président de la Scam),
Henri de Turenne

Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores

Philippe Bertrand,
Pierre Bouteiller
(Vice-président de la Scam),
Denis Cheissoux,
Kathleen Evin

Collège des auteurs de l'écrit

Catherine Clément,
Pascal Ory

Collège des journalistes

Michel Diard
(Trésorier de la Scam),
Edouard Perrin

Collège des images fixes

Peter Knapp

Scam Belgique

Françoise Wolff

Le comité belge Scam 2009/2010

Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles

Marie-France Collard,
André Dartevelle,
Dominique Loreau,
Jean-Claude Riga,
Rob Rombout
(Vice-président du Comité
belge)

Collège des auteurs d'œuvres orales

ou sonores
Sylvie de Roeck

Collège des auteurs de l'écrit

Thomas Gunzig,
Danielle Losman,
Foulek Ringelheim,
Antoine Tshitungu Kongolo,
Marie Wabbes

Collège des auteurs d'œuvres d'art numérique

Alok Nandi
(Président du Comité belge)

Le comité canadien Scam/SACD 2009/2010

Collège des auteurs de cinéma

Denys Arcand,
Emile Gaudreault (Président
du Comité canadien),
André Melançon,
Johanne Prigent

Collège des auteurs de télévision

Diane Cailhier,
François Gingras,
Marie-France Landry,
Patrick Lowe (Vice-président
du Comité canadien),
Patrick Sauvé,
Pierre-Michel Tremblay

Collège des auteurs de spectacle vivant

Marie Chouinard,
Maryse Pelletier

Rapport présenté
par Laurent Duvillier,
directeur général -
gérant de la Scam,
approuvé par le conseil
d'administration
du 19 mars 2010.
Étaient présents :
Guy Seligmann (président),
Anne Andreu,
Philippe Bertrand,
Pierre Bouteiller
(vice-président),
Jean-Marie Drot,
Anne Georget,
Patrick Jeudy,
Rémi Lainé,
Alain Longuet,
Pascal Ory,
Edouard Perrin,
Henri de Turenne,
Françoise Wolff.

Les commissions juin 2009-juin 2010

commission des auteurs d'œuvres audiovisuelles

administrateurs membres de droit

Anne Andreu,
Patrick Barberis (vice-président de la commission),
Jean-Marie Drot,
Anne Georget,
Patrick Jeudy (président de la commission),
Rémi Lainé,
Claude Lanzmann,
Alain Longuet (vice-président de la commission),
Guy Seligmann (président de la Scam),
Henri de Turenne,
Jean-Xavier Vincent de Lestrade.

membres désignés par le conseil d'administration

Danièle Alet,
Olivier Ballande,
Nina Barbier,
Philippe Baron,
Jean Bertrand,
Robert Bober,
René-Jean Bouyer,
Jean Breschand,
Marie-Laure Bruneau,
Alain Burosse,
Jarmila Buzkova,
Gilles Cayatte,
Patrick Cazals,
Cécile Clairval-Milhaud,
Evelyne Clavaud,
Axel Clévenot,
Eric Colomer,
Pascal Cuissot,
Cathie Dambel,
Stéphane Druais,
Bernard Dumas,
Bruno Fabresse,
Esther Hoffenberg,
Robin Hunzinger,
Ingrid Janssen,
Bernard Jourdain,
Jenny Keguiner,
Fabienne Le Loher,
Jérôme Lefdup,
François Levy-Kuentz,
Marie Mandy,
Philippe Picard,
Karel Prokop,
Sylvain Roumète,
Alain de Sédouy,
Geneviève Wiels.

commission des auteurs d'œuvres orales ou sonores

administrateurs membres de droit

Philippe Bertrand,
Pierre Bouteiller (président de la commission),
Denis Cheissoux,
Kathleen Evin.

membres désignés par le conseil d'administration

Martine Abat,
Christian Clères,
José-Manuel Lamarque,
Janine Marc-Pezet,
Sandrine Mercier,
Emmanuel Moreau (vice-président de la commission),
Irène Omelianenko,
Carole Pither,
Stéphane Salzman,
Escarlata Sanchez.

commission des auteurs de l'écrit

administrateurs membres de droit

Catherine Clément,
Pascal Ory (président de la commission).

membres désignés par le conseil d'administration

Claude Aziza (vice-président de la commission),
Alain Dugrand,
Pierre Haski,
Benoit Peeters,
Antoine Perraud,
Olivier Weber.
Michèle Kahn (observatrice).

commission des journalistes

administrateurs membres de droit

Michel Diard (président de la commission),
Edouard Perrin.

membres désignés par le conseil d'administration

Lise Blanchet,
Patrick Boitet,
Olivier Da Lage (vice-président de la commission),
Frédéric Dotte,
Thierry Ledoux,
Jean-Jacques Le Garrec,
Jean-Michel Mazerolle,
Laurence Neuer,
Dominique Pradalié.

commission des images fixes

administrateur membre de droit

Peter Knapp.

membres désignés par le conseil d'administration

Michel Backès,
Bernard Chenez,
Marc Le Méné,
Gladys Tison.

commission spéciale relative à l'information des associés

En vertu du décret 2001-334 du 17/04/2001

Roger Dadoun,
Nicolas Gessner,
Philippe Marcoux,
Christian Paureille (président de la commission).

20

Scam France

5, Avenue Velasquez
75 008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
Fax 01 56 69 58 59
communication@scam.fr
www.scam.fr

Scam Belgique

Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 20
Fax (2) 551 03 25
infos@scam.be
www.scam.be

Scam Canada

Bureau 202
4446 Boulevard Saint Laurent
Montréal PQ H2W 1Z5
Tél. (514) 738 88 77
Fax (514) 342 46 15
info@scam.ca
www.scam.ca